

# RAPPORT FINAL

pour  
Le Contrat D&G IQC No. AEP-I-00-00-00017-00

## Formation des Elus Communaux et des Leaders de la Société Civile à la Gestion Financière et la Transparence



**Soumis à:**

USAID/Bamako  
B.P. 34  
Bamako, Mali

**Soumis par:**

RTI International  
3040 Cornwallis Road  
Research Triangle Park, NC 27709-2194  
Tel: (919) 485-2746  
Fax: (919) 541-6621

Bamako, Mali

7 Octobre, 2002



## **RAPPORT FINAL**

**pour**

**Le Contrat D&G IQC No. AEP-I-00-00-00017-00**

**Formation des Elus Communaux et des Leaders de la Société Civile  
à la Gestion Financière et la Transparence**

**Soumis à:**

**USAID/Bamako  
B.P. 34  
Bamako, Mali**

**Soumis par:**

**RTI International  
3040 Cornwallis Road  
Research Triangle Park, NC 27709-2194  
Tel: (919) 485-2746  
Fax: (919) 541-6621**

**Bamako, Mali**

**7 Octobre, 2002**

## TABLE DES MATIERES

I.	RESUME EXECUTIF.....	1
II.	INTRODUCTION/HISTORIQUE .....	3
III.	MISE EN OEUVRE .....	4
IV.	RESULTATS ATTEINTS .....	7
V.	LEÇONS APPRISES .....	15
VI.	RECOMMANDATIONS POUR LES ETAPES PROCHAINES .....	18
VII.	ANNEXES	
	A. Noms et titres des participants	
	B. Copies de certains articles parus dans la presse	
	C. Questionnaires de Pré- et Post-tests	
	D. Résultats des questionnaires de Pré- et Post-tests	
	E. Récapitulatif des Données de l’Evaluation	
	F. Bandes dessinées	
	G. Echantillon du Certificat de Participation à la Formation	
	H. Copies des matériels de formation	
	1. Manuel du Participant – version Française	
	2. Manuel du Participant – version Bambara	
	3. Manuel du Participant – version Peulh	
	I. Guide du Formateur	

## I. RESUME EXECUTIF

Le contrat IQC AEP-I-00-00-00017-01 – Formation des Elus Communaux et des Leaders de la Société Civile à la Gestion Financière et la Transparence – exécuté par RTI pendant la période de janvier à octobre 2002 a satisfait, voire dépassé toutes les normes de performance telles que stipulées dans la commande de services. Au total 558 participants ont été formés (voir en Annexe A la liste des participants, leurs titres et, pour les élus, leur appartenance politique) pendant 20 ateliers de formations conduits entre juin et octobre dans les régions de Koulikoro, Sikasso, Ségou et Mopti et dans le District de Bamako. Au total, 550 copies de la version française du Manuel du Participant ont été publiées, ainsi que 200 copies en version Bambara et Peulh. Pour favoriser la bonne exécution du programme, RTI a également développé et imprimé un guide du formateur pour permettre aux formateurs de mieux comprendre les méthodologies et techniques dans la conduite des ateliers de formation.

Le programme de formation qui était très participatif a été développé par RTI International en étroite collaboration avec le MATCL et l'organisation locale INAGEF. Les outils produits et les méthodologies employées ont été bien perçus par chacun des groupes cibles – notamment les élus locaux, les responsables des communes et les leaders de la société civile. L'évaluation du programme formation a indiqué que 96% des participants l'ont trouvé que de façon générale la qualité de la formation était Bon, Très Bon ou Excellent.

Une des composantes du programme était l'élaboration de questionnaires de pré- et post-test destinés à évaluer l'impact de la formation sur les niveaux de connaissances des participants. Les résultats de ces tests indiquent que dans l'ensemble, les participants ont amélioré leurs performances de 71% à 84% de réponses correctes grâce à la formation. Pour les questions plus difficile, les notes se sont améliorées de 53% à 71% de réponses correctes. Une autre composante importante du programme était une campagne médiatique. Le programme a bénéficié d'une excellente couverture médiatique tant au niveau national que local. Cela a impliqué la télévision nationale, la radio et les journaux, ainsi qu'une couverture extensive par les stations de radios communautaires et locales dans les cercles cibles. Le temps d'émission radiophoniques et télévisées couvrant le programme est globalement estimé à 40 heures.

En tant qu'activité pilote, le programme a permis à RTI de tirer d'importantes leçons et de formuler des recommandations en vue de la diffusion du programme, le renforcement de l'impact de la formation et la nécessité d'assurer la pérennité du programme. Ces recommandations comprennent les suivantes :

- Reproduire le programme pilote de formation en vue d'atteindre une masse critique de communes,
- Elargir le partenariat avec les ONG et le GRM dans la mise en œuvre du programme de formation,
- Faire accompagner les projets de gouvernance participative par campagnes médiatiques et d'éducation du public,
- Initier avec les communes des activités de suivi relatives aux plans d'actions développés dans le Module 8 de la formation,

- Initier l'élaboration d'une stratégie de mobilisation des ressources et de suivi pour chaque commune ayant démontré son engagement à appliquer les connaissances acquises à travers le programme,
- Renforcer les capacités des institutions locales et des communes à conduire des ateliers de formation et aider les communes à exécuter leurs activités.

## II. INTRODUCTION/HISTORIQUE

En janvier 2002, l'USAID a signé la commande de services N°1 avec RTI pour la mise en œuvre du contrat IQC AEP-I-00-00-00017-01 – Formation des Elus Communaux et des Leaders de la Société Civile à la Gestion Financière et la Transparence. L'activité a été conçue pour aider au renforcement des capacités des responsables communaux nouvellement élus et des leaders de la société civile afin qu'ils puissent pleinement jouer leurs rôles dans la gestion des ressources financières, l'efficacité dans la prestation de services et la transparence dans la gouvernance locale. L'objectif général du contrat était de dispenser une formation visant à exposer et orienter les élus communaux et les leaders des organisations de la société civile aux systèmes de gestion financière.

Pour le développement et la mise en œuvre du contrat, RTI a nommé un Spécialiste en Administration Publique, Mme Julie Aberg Robison, comme chef d'équipe. Tel qu'identifié dans l'Approche Technique de RTI, elle était aidée par une équipe de consultants formateurs composée de MM. Christian Arandel, Spécialiste en Finances Municipales, et Dan Gerber, un Spécialiste en Formation et Organisation de la Société Civile. Suite à la première visite de planification en mars 2002, et conformément aux options du contrat, RTI a demandé et obtenu l'autorisation pour une prolongation du projet. La prolongation a permis à RTI de revoir la conception et l'approche pour mieux répondre aux besoins de programmation de la formation et d'engager un sous-contrat avec INAGEF (Institut Africain de Gestion et de Formation) pour la fourniture de formateurs et une assistance locale spécifique (par exemple, les négociations pour les locaux de formation et les démarches logistiques). En plus de cette équipe identifiée, RTI a également fait appel à un Spécialiste en Formation, Isidore Lecadou, ainsi qu'aux services de Margaret Davide-Smith, Spécialiste en Administration de Projet.

En plus d'un certain nombre de difficultés inhérentes à la préparation, au développement et à la mise en œuvre d'un nouveau paquet de formation sur une durée relativement courte, la période de mise en œuvre du contrat a également coïncidé avec les élections présidentielle et législatives. Ces élections exigeaient des efforts de notre partenaire gouvernemental, à savoir le Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales, ainsi que du temps et de l'énergie de la part des élus locaux. Malgré ces contraintes, RTI et ses partenaires d'exécution ont pu exécuter le programme.

L'équipe DGSO et les responsables désignés, Mme Anna Diallo et M. Yacouba Konaté ont joué un rôle important de facilitation et d'appui tout au long des phases de planification, de conception et d'exécution de l'activité. Leur grande compréhension des différents aspects liés à la mise en œuvre ainsi que leur appui ont été déterminants dans la bonne exécution de la Commande de Services. Par ailleurs, RTI voudrait exprimer sa reconnaissance à l'égard du Comité de Pilotage du Projet pour son rôle de facilitation et d'exécution. Ce comité était composé de MM. Djoumé Sylla, Conseiller à la Décentralisation, Modibo Sidibé, Inspecteur en Chef, et Mamani Nassiré, Directeur Adjoint de la Direction Nationale des Collectivités Territoriales au Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales. Leur engagement et celui des formateurs/experts de l'Etat ayant participé à la formation ont été essentiels pour la production et l'exécution du programme de formation.

### III. MISE EN OEUVRE

Le contrat a été exécuté selon les principales étapes suivantes:

- Février: Planification
- Mars: Conception
- Avril – Mai: Atelier Pilote pour le Test des Outils de Formation/Formation des Formateurs
- Juin: Lancement du Premier Atelier de Formation.
- Juillet: Révision et Publication des Outils de Formation
- Août – Octobre: Activités de Formation.

#### A. La Planification

La planification et la supervision générale de l'activité étaient assurées par Julie Robison, Spécialiste Senior en Administration Publique de RTI. Une première visite à Bamako par Mme Robison et les Consultants Christian Arandel et Daniel Gerber en mars 2002 a permis à RTI de recueillir des informations inestimables sur les besoins de formation, les approches potentielles et la programmation nécessaires à la bonne exécution du programme. Le Comité de Pilotage mis en place pour orienter le projet a fourni à l'équipe de RTI des conseils et une contribution inestimables pendant la phase de planification. L'équipe de RTI a alors déterminé qu'il serait avantageux de trouver un sous-traitant pour identifier les formateurs, coordonner les aspects logistiques et ajouter aux outils de formation un contenu pertinent par rapport aux réalités locales. Une évaluation de capacités a été menée auprès de plusieurs sous-traitants locaux et des propositions ont été reçues de deux institutions. Sur la base de leurs capacités techniques et leur offre financière, RTI, sur approbation de l'USAID, a adjugé le sous-contrat à l'Institut Africain de Gestion et de Formation (INAGEF).

#### B. Conception

En concevant la méthodologie de la formation, les préoccupations majeures de RTI étaient les suivantes : a) s'assurer que les concepts-clé sous-tendant la gestion financière transparente sont correctement relayés aux participants et b) créer les conditions nécessaires pour l'application des connaissances et techniques acquises par les participants. Ces préoccupations avaient des implications tant en terme de pédagogie du programme qu'en terme de sélection des communes à couvrir et des participants dans ces communes.

Comme spécifié dans les termes de référence du projet, la méthodologie utilisée était hautement participative, se focalisant sur l'apprentissage par l'action et l'interaction au lieu de l'écoute passive. Les jeux de rôles illustraient cette approche, puisqu'ils étaient conçus de manière à permettre aux participants d'être des acteurs dans le processus d'élaboration du budget, de la planification stratégique à la mise en œuvre. Par ailleurs, les participants ont reçu des informations complémentaires substantielles à travers le manuel, pour référence ultérieure (les fiches de synthèse). Enfin, une session sur la consultation communale était incluse dans le

programme pour permettre aux participants de réfléchir sur la formation et d'adopter un plan d'action à mettre en œuvre dans leurs communes respectives.

RTI a proposé et exécuté une stratégie, pour la sélection des participants, qui visait à assurer qu'une masse critique d'individus au niveau de chaque municipalité reçoive la formation et à éviter une dilution de l'impact de la formation. En conséquence, il a été suggéré que la participation soit limitée à deux communes pour chaque atelier, chacune étant représentée par 12-14 participants. On a aussi veillé à assurer que les participants représentent une large gamme d'acteurs locaux et que les décideurs-clé de la municipalité participent à la formation.

Après avoir élaboré la méthodologie et défini les grandes lignes du programme de formation, pour finaliser la conception, RTI a contacté INAGEF pour élaborer des études de cas et des scénarios de jeux de rôles adaptés aux réalités maliennes. Ces outils ont été ensuite examinés et révisés de façon collégiale avec la participation du Comité de Pilotage.

#### C. Test Pilote des Outils/Formation des Formateurs

L'atelier de validation des outils et de formation de formateurs s'est tenu du 20 au 24 mai 2002 sous la supervision du Consultant de RTI, Daniel Gerber. Cet exercice s'est révélé être d'une utilité inestimable, ayant permis de tester les techniques, les outils, les méthodes et les formateurs. L'atelier visait à revoir chacun des modules et les diverses méthodologies. Cet atelier a enregistré la participation de douze candidats-formateurs de INAGEF et d'autres ONG, six experts/formateurs du MATCL et les trois membres du Comité de Pilotage. Ont également été invités à y prendre part, six participants de la Communes 4 du District de Bamako et de la Commune de Ngabakoro Droit du Cercle de Kati. Chaque session était conduite par une paire de formateurs (un formateur d'une ONG et l'autre du MATCL), avec les participants des deux communes et d'autres formateurs agissant comme participants. A la fin de chaque module, des débats étaient organisés sur les outils et les méthodes utilisés. Les commentaires issus de ces débats étaient ensuite pris en compte pour la révision du projet de manuel de formation.

#### D. Lancement du Premier Atelier de Formation

M. Christian Arandel de RTI s'est rendu à Bamako pour préparer le lancement du premier atelier de formation. Il a travaillé en étroite collaboration avec le Comité de Pilotage, les experts du MATCL et les formateurs de INAGEF pour d'abord finaliser les modifications suggérées à travers les leçons tirées de l'atelier de validation tenu au mois de mai et ensuite former les formateurs qui devaient animer le premier atelier. Ce premier atelier s'est tenu à Bamako pendant la semaine du 17 au 21 juin. Les communes ayant participé étaient les Communes 4 et 6 du District de Bamako. Les commentaires des participants à ce premier atelier confirmaient la pertinence du paquet de formation développé.

#### E. Révisions et Publication des Outils de Formation

Tant à l'atelier de validation en mai qu'au premier atelier de juin, RTI et INAGEF ont préparé des manuels de participants accompagnés d'un guide du formateur. Ces documents ont été

assemblés dans des classeurs à trois anneaux, permettant à RTI d’y apporter facilement des modifications, des additifs et des suppressions d’éléments. Suite à la première formation, des versions finales du guide du formateur et du manuel du participant ont été produites et une première série de 250 copies du manuel du participant (en français) a été publiée. Avec le manuel dans sa version approuvée, une version condensée a été envoyée à des traducteurs pour en préparer des versions en langues Bamanankan et Peulh. Ces traductions ont été finalisées en fin août et les versions traduites ont été publiées en septembre à Bamako. Une deuxième série de 300 copies de la version française du manuel du participant a été publiée à Bamako en septembre. Cette version intégrait quelques corrections et additifs par rapport à la première série publiée.

#### F. Les Activités de Formation

La liste des Communes sélectionnées en collaboration avec le Comité de Pilotage est présentée ci-dessous par Région et par Cercle. Le tableau donne aussi les dates et le lieu de chaque atelier.

Région	Cercle	Commune		Lieu de Formation	N°	Dates
<b>Bamako</b>	District de Bamako	Commune 4	Commune 6	CRES-Bamako	31	17-21 juin 2002
<b>Koulikoro</b>	1 Kati	Kati	Ngabakoro Droit	Kati	38	19-23 août 2002
	2 Kolokani	Kolokani	Nonkon	Kolokani	28	
	3 Dioïla	Dioïla	Massigui	Dioïla	26	
	4 Koulikoro	Koulikoro	Meguetan	Koulikoro	29	
<b>Sikasso</b>	1 Bougouni	Bougouni	Zantiébougou	Bougouni	34	2-6 sept. 2002
	2 Kolondiéba	Kolondiéba	Kebila	Kolondiéba	27	
	3 Koutiala	Koutiala	Sincina	Koutiala	26	
	4 Sikasso	Sikasso	Kaboïla	Sikasso	29	
	5 Kadiolo	Kadiolo	Zégoua	Kadiolo	31	
<b>Ségou</b>	1 Ségou	Ségou	Dioro	Ségou	19	9-13 sept. 2002
	2 Bla	Bla	Touna	Bla	30	
	3 Niono	Niono	Kala-Sigida	Niono	26	
	4 San	San	Somo	San	29	
	5 Tominian	Tominian	Bènèna	Tominian	26	
<b>Mopti</b>	1 Djenné	Djenné	Pondori	Djenné	22	23-27 sept. 2002
	2 Mopti	Mopti	Sio	Mopti	30	
	3 Bankass	Bankass	Kanibonzon	Bankass	30	
<b>Mopti</b>	4 Bandiagara	Bandiagara	Doucombo	Bandiagara	30	30 sept.- 4 oct. 2002
<b>Bamako</b>	District de Bamako	Commune 1	Commune 3	Bamako	21	
<b>Nombre Total de Participants</b>					558	

#### IV. RESULTATS ATTEINTS

Les normes de performance spécifiques selon l'accord sont les suivantes:

##### **Exigence de Performance 1: Développer un programme de formation sur le système de gestion financière.**

N°	Norme de Performance	Degré de Réalisation
a)	<p>Contenu du programme de formation devant inclure les thèmes suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>i.) La planification stratégique participative</li> <li>ii.) Le processus de préparation et d'approbation du budget</li> <li>iii.) L'exécution et contrôle du budget</li> <li>iv.) Le processus de rapportage</li> <li>v.) Rôles et responsabilités de chaque acteur dans le système de gestion financière</li> <li>vii.) L'importance de la transparence dans la gestions des ressources communales</li> <li>viii.) Aperçu général du processus de passation des marchés – appel d'offres, justification des marchés de gré à gré et gestion des inventaires</li> <li>ix.) Les techniques de mobilisation des ressources et les moyens créatifs d'attraction des investissements</li> <li>x.) Les techniques efficaces et créatives de collecte des taxes, frais, et contributions.</li> </ul> <p>Remarque: les modules i.) à vi.) devront être développés en utilisant des techniques hautement interactives/participatives et les modules vii.) à ix.) devront être développés sous forme d'aperçus pour information générale seulement.</p>	<p><u>Norme réalisée:</u> Tous les thèmes de la norme de performance ont été couverts par le programme de formation mais le nombre élevé des thèmes n'a pas permis d'approfondir chaque sujet. Les thèmes i.) à vi.) et viii.) ont été dispensés en utilisant des techniques participatives comprenant des études de cas et des jeux de rôles, suivis de travaux en groupes et des débats en plénière. Des fiches de synthèse ont été distribuées pour couvrir les thèmes vii.) et ix.). Tel a été le cas également pour les questions ii.) – iv.).</p>
b)	<p>Produire 1000 manuels de formation dont 600 copies en Français, 200 en Bamanankan et 200 en Peulh.</p>	<p><u>Norme dépassée:</u> Lors de l'atelier pilote en mai, 30 manuels en langue française ont été produits. Cette première édition a été révisée et 30 autres copies en français ont été produites pour la formation du mois de juin à Bamako. Une première série de 250 copies a été imprimée en Caroline du Nord en août et 300 copies de la version finale révisée ont été produites à Bamako en septembre. Une première série de 20 copies de la version Bambara a été préparée pour les ateliers de la Région de Koulikoro. Des corrections y ont été faites à la suite desquelles 180 copies ont été</p>

N°	Norme de Performance	Degré de Réalisation
		publiées en début septembre. Au même moment, 200 copies de la version Peulh ont été publiées. En somme, 610 manuels de participant ont été produits en Français et 200 dans chacune des langues Bambara et Peulh.
c)	Tous les outils et manuels de formation devront être mis à la disposition des participants (500)	<u>Norme réalisée</u> : Tous les participants ont reçu le manuel du participant dans la langue de leur choix. Certains participants des premières sessions, celles conduites avant septembre, n'ont pas eu accès aux versions traduites au moment de leur formation. Des efforts spéciaux ont été ensuite faits pour apporter des copies à ces participants
d)	Les manuels de formation seront distribués aux participants selon leurs langues.	<u>Norme réalisée</u> : Voir ci-dessus.
e)	Tous les manuels restants seront mis à la disposition de l'USAID.	<u>Norme réalisée</u> : En plus de la distribution des manuels aux participants, des copies ont été également données aux formateurs ainsi qu'à chacun des membres du Comité de Pilotage. RTI et son partenaire local INAGEF en ont gardé chacun 15 copies. Toutes les copies restantes vont être mises à la disposition de l'USAID.

**Exigence de Performance 2: Formation dispensée sur les systèmes de gestion financière.**

N°	Norme de Performance	Degré de Réalisation
a)	RTI, en collaboration avec l'équipe DGSO et le Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales, sélectionneront au moins 20 cercles dans les régions de Ségou, Sikasso, Koulikoro et dans le District of Bamako. Les cercles seront choisis de manière à renforcer « l'effet multiplicateur » de la formation.	<u>Norme réalisée</u> : 4 cercles ont été sélectionnés à Koulikoro et Mopti et 5 dans chacune des régions de Sikasso et Ségou. En plus de ces 18 cercles, 2 sessions de formation ont été menées dans le District de Bamako auxquelles 4 communes urbaines ont pris part. Les sites ont été choisis, non seulement avec le souci de renforcer l'effet multiplicateur mais aussi celui de faciliter les aspects logistiques en cette période de saison des pluies.
b)	Le programme de formation sera dispensée dans les 20 cercles couvrant les régions ci-dessus mentionnées.	<u>Norme réalisée</u> : Voir tableau à la Section III – Mise en Oeuvre – pour la liste des lieux exacts de la formation.
c)	Au moins 25 participants dans chaque cercle comprenant des responsables élus, le personnel chargé des finances municipales, des fonctionnaires au niveau local et des leaders de la société civile sont formés.	<u>Norme dépassée</u> : Au total 558 participants ont été formés au cours des 20 ateliers de formation. Cela dépasse l'objectif initial de 500 participants.
d)	Tous les aspects logistiques, y compris la location des salles de formation, la sélection/invitation des participants, le paiement	<u>Norme réalisée</u> : Cela a été accompli en collaboration avec le sous-traitant INAGEF.

N°	Norme de Performance	Degré de Réalisation
	de per diems, l'élaboration/distribution des matériels de formation et des fournitures seront la responsabilité de RTI.	
e)	Des outils d'évaluation pré- et post-test sont développés et permettent de mesurer les connaissances acquises grâce à la formation.	<u>Norme réalisée</u> : Voir Annexe C.
f)	Au moins 70% des participants acquerront des connaissances fonctionnelles générales sur les modules développés, à déterminer sur la base de l'application des outils de pré- et post-test.	<u>Norme dépassée</u> : Voir Annexe D et section ci-dessous.

### Questionnaires de Pré-Test/Post-Test

L'élaboration de questionnaires efficaces, permettant d'évaluer le niveau de compréhension des thèmes couverts, s'est faite en deux étapes. Lors de l'activité de pré-formation en mai, une série de questions potentielles a été développée. Ensuite, celles-ci ont été réduites à 50 questions dans un premier temps qui ont été utilisées lors de l'atelier du District de Bamako, puis à 29 questions qui ont été posées pendant les ateliers de la région de Koulikoro, qui ont eu lieu en juin et août respectivement. Le questionnaire a encore été révisé et réduit à 20 questions, en éliminant celles dont la compréhension était difficile pour les participants et en ajoutant des questions directement liées aux thèmes importants traités par les ateliers.

Dans l'ensemble, les notes obtenues par les participants se sont améliorées de 71% au pré-test à 84% au post-test. Pour les questions qui se trouvaient être les plus difficiles pour les participants au pré-test (c'est-à-dire pour lesquelles ils avaient moins de 75% de bonnes réponses), il y a eu amélioration plus prononcée de 53% au pré-test à 71% au post-test. Le tableau ci-dessous illustre un récapitulatif des résultats des pré- et post-tests.



*Travail de groupe sur une étude de cas.*

#	Questions à Réponses Vraies ou Fausses	Pré-test: % de réponses correctes	Post-test: % de réponses correctes
1	Les Collectivités Territoriales jouissent de la personnalité morale et de l'autonomie financière. (V)	93.7%	97.4%
2	La gestion financière de la commune concerne uniquement les élus locaux : les populations ; la société civile et l'Etat n'ont aucun droit de regard (F)	80.0%	91.7%
3	La transparence de la gestion municipale est une obligation légale. (V)	93.4%	96.6%
4	La loi autorise le Maire d'interdire au public d'assister aux séances du Conseil communal lorsque celui délibère sur la gestion financière de la commune. (F)	77.9%	90.4%
5	Les citoyens n'ont aucun recours lorsque le Conseil communal ne respecte pas les règles de la transparence. (F)	77.1%	85.2%
6	La loi impose à chaque collectivité d'avoir un budget qui est un acte de prévision et d'autorisation de toutes les recettes et de toutes les dépenses pendant une année donnée. (V)	92.4%	95.6%
7	Pour assurer le succès de la planification stratégique, il est préférable de ne pas trop impliquer ni informer la population et les leaders de la société civile. (F)	78.4%	90.9%
8	Le Maire est l'ordonnateur du budget de la commune. (V)	88.2%	96.1%
<b>9<sup>1</sup></b>	Les mesures coercitives et de force doivent dans tous les cas précéder les autres techniques ou approches dans le recouvrement des impôts et taxes. (F)	49.1%	68.5%
<b>10</b>	Le Maire n'a aucune obligation légale de faire participer la population dans l'élaboration du budget. (F)	62.8%	83.0%
11	Le budget comprend deux sections : 1) fonctionnement et 2) investissement. (V)	90.0%	95.9%
12	La responsabilité de préparer le budget incombe au Maire qui se fait assister des services financiers de la Mairie ainsi que d'une Commission des finances s'il le désire. (V)	86.1%	89.6%
13	L'autorité de tutelle dispose de 30 jours suivant le dépôt du budget pour l'examiner. Passé ce délai, et en l'absence de réaction officielle, le budget devient exécutoire. (V)	85.8%	95.6%
<b>14</b>	Le Maire seul, pour faciliter les procédures et gagner du temps, peut passer les marchés de gré à gré avec les opérateurs quel que soit le montant. (F)	81.2%	93.8%
15	Le Conseil communal légalement peut adopter un budget dans lequel les dépenses sont supérieures aux recettes. (F)	72.4%	90.2%
16	Même si toutes les conditions de procédures et principes budgétaires sont correctes, l'autorité de tutelle a droit de refus d'approbation du budget s'il pense que les priorités de la commune ne sont pas bonnes. (F)	38.4%	53.4%

<sup>1</sup> Les numéros de questions en gras (c'est-à-dire, 9, 10, 14, 17 et 19) ont été posées sur tous les sites. Les autres questions n'ont pas été posées au premier atelier tenu à Bamako ni à celui de Koulikoro.

#	Questions à Réponses Vraies ou Fausse	Pré-test: % de réponses correctes	Post- test: % de réponses correctes
17	La transparence complique davantage les tâches du Maire car ça donne l'opportunité aux personnes mal intentionnées de le provoquer. (F)	63.4%	80.3%
18	Les procédures de passation de marché ne s'appliquent pas aux financements issus de dons et legs. (F)	52.9%	81.3%
19	Le budget de la commune doit être présenter et adopter avant le 31 mars. (F)	35.7%	49.5%
20	L'inventaire des biens de la commune n'est obligatoire qu'à la fin du mandat du Maire et l'inventaire est soumis exclusivement au secrétaire général. (F)	47.6%	62.2%
	<b>TOTAL</b>	71.3%	83.6%

### Evaluation de la Formation

A la fin de la formation, il a été demandé aux participants de remplir un questionnaire concernant leurs opinions sur l'atelier et les différents outils et méthodologies utilisés. Comme indiqué dans le tableau ci-dessous résumant les réponses à ce questionnaire, les participants ont, dans leur écrasante majorité, répondu que les thèmes de la formation étaient importants et que les formateurs et les outils étaient de bonne qualité.

Critères	Mauvais	Acceptable	Bon	Très bon	Excellent
Qualité générale de la formation	0.0%	3.9%	32.2%	42.5%	21.4%
Qualification des formateurs	0.0%	1.8%	24.7%	46.1%	27.4%
Qualité des supports de formation	0.0%	10.3%	42.6%	34.1%	13.0%
Organisation de la formation	0.2%	20.0%	46.4%	25.5%	7.9%
Choix des thèmes couverts par la formation	0.0%	4.6%	30.9%	38.5%	26.0%
Les jeux de rôles	0.0%	13.3%	46.6%	30.6%	9.4%
Les études de cas	0.4%	7.4%	43.9%	36.2%	12.0%
Les bandes dessinées	0.6%	23.8%	41.6%	23.5%	10.5%
Les présentations sommaires	0.0%	9.3%	46.9%	28.9%	15.0%
<b>TOTAL</b>	<b>0.1%</b>	<b>10.3%</b>	<b>39.4%</b>	<b>34.2%</b>	<b>16.0%</b>

Comme indiqué ci-dessus, plus de la moitié des participants (50,2%) ont apprécié la formation comme étant « Très Bon » et « Excellent » tandis que 89,6% l'ont apprécié comme étant « Bon », « Très Bon » ou « Excellent ». Seuls 10,3% des participants ont donné « Acceptable » et 0,1% ont donné « Mauvais ». Concernant la qualité de la formation de façon générale, 63,9% ont donné les appréciations « Très Bon » ou « Excellent » et un nombre impressionnant de 96,1% ont estimé que c'était « Bon », « Très Bon » ou « Excellent ». Voir en Annexe E les détails des réponses aux questionnaires de pré- et post-test par site de formation.

Les quelques commentaires négatifs étaient principalement des critiques de certains participants concernant l'organisation des ateliers (notamment, la notification tardive, les journées longues et l'insuffisance des montants de per diems). Aussi, selon beaucoup de commentaires, les thèmes de la formation étaient trop larges pour être traités en 5 jours, et il est nécessaire d'organiser des ateliers de suivi dans les mêmes communes.

### Campagne Médiatique et Synergie

En plus des objectifs de performance ci-dessus cités, le contrat visait à renforcer l'effet multiplicateur des activités. Cela s'est fait non seulement par une sélection rigoureuse des cercles dans les régions où se focalise l'intervention de l'USAID et dans le District de Bamako, mais aussi par une campagne médiatique initiée par RTI. Cette approche est conforme à la stratégie de l'USAID d'utiliser l'Objectif Spécial de Communication pour le Développement en vue de renforcer les activités de l'Objectif Stratégique de Gouvernance Partagée à travers la Décentralisation. La campagne médiatique a enregistré environ quarante heures d'émission radiophoniques/télévisées sur plus d'une douzaine de stations de radio communautaire dans les 4 régions, ainsi que la couverture par la station nationale de radio-télévision des cérémonies d'ouverture du premier atelier et de clôture du dernier atelier tenus à Bamako en juin et octobre. A cela il faut ajouter les articles/communiqués de presse, parus dans certains journaux importants de la place.

Le tableau ci-dessous résume les efforts faits au titre de la campagne médiatique.

Région	Cercle	Commune		Couverture Médiatique
<b>Bamako</b>	District de Bamako	Commune 4	Commune 6	Station nationale de radio-télévision (ORTM) plus un Communiqué de Presse dans le journal <i>L'Essor</i> – voir Annexe B.
<b>Koulikoro</b>	1 Kati	Kati	Ngabakoro Droit	L'AMAP et la Radio <i>Dounia</i> ont assuré la couverture au niveau local. En plus, l'ORTM a couvert les séances d'ouverture et de clôture dans son bulletin d'information de 13 H.
	2 Kolokani	Kolokani	Nonkon	La station de radio locale ( <i>Radio Bélé Dougou</i> ) a couvert les cérémonies d'ouverture et de clôture et a réalisé des interviews de participant tout au long de la semaine de formation.
	3 Dioïla	Dioïla	Massigui	Chaque soir, la <i>Radio Jamako</i> faisait des émissions sur les thèmes de la formation. Lors de chaque émission, 5 participants se portaient volontaires pour participer aux débats.

	4 Koulikoro	Koulikoro	Meguetan	Couverture par l'ORTM plus une émission de 45 minutes chaque soir, tout au long de la formation, sur la station de radio communautaire, <i>Radio Dionakan</i> , et un article dans le journal <i>Nouvel Horizon</i> – voir Annexe B.
<b>Sikasso</b>	1 Bougouni	Bougouni	Zantiébougou	Article sur la formation dans la Région de Sikasso paru dans le journal <i>Les Echos</i> – voir Annexe B. La <i>Radio Kafokan</i> a participé et faisait des émissions sur l'atelier chaque soir.
	2 Kolondiéba	Kolondiéba	Kebila	La radio locale <i>Benso de Kolondiéba</i> faisait des émissions chaque soir sur le thème du jour. 5 participants à la formation participaient à ces émissions radiophoniques.
	3 Koutiala	Koutiala	Sincina	Un correspondant de la <i>Radio Jamana</i> a participé à la formation. La radio couvrait également l'atelier dans ses émissions quotidiennes.
	4 Sikasso	Sikasso	Kaboïla	La cérémonie d'ouverture a été couverte par l'ORTM. L'antenne ORTM de Sikasso a aussi réalisé des interviews avec le Maire et d'autres participants, interviews qui ont été émises sur l'antenne nationale.
	5 Kadiolo	Kadiolo	Zégoua	Pendant 3 nuits, la station de radio locale a émis des interviews avec les formateurs et certains participants. Un correspondant de l'AMAP à Kadiolo a également préparé une émission qui a été diffusée sur la station de radio nationale.
<b>Ségou</b>	1 Ségou	Ségou	Dioro	Le Président de la <i>Radio CG</i> a participé à la formation. L'ORT a couvert la cérémonie d'ouverture.
	2 Bla	Bla	Touna	Pendant 4 nuits, la station de radio local faisait des émissions de 20 minutes. En plus, des informations sur l'atelier étaient données dans les bulletins d'information.
	3 Niono	Niono	Kala-Sigida	La <i>Radio Cesiri</i> couvrait l'atelier chaque nuit à travers des émissions de 20 minutes consacrées aux thèmes de la formation, ainsi que des interviews de participants.

	4 San	San	Somo	Des informations sur l'atelier était diffusées pendant le soir pendant trois jours par la station de radio locale. Le correspondant de l'AMAP à San a également fait des présentations sur l'atelier.
	5 Tominian	Tominian	Bènèna	Un correspondant de la <i>Radio Parana</i> a participé à la formation. Le soir pendant deux jours, la <i>Radio Parana</i> a fait des émissions de 30 minutes et des interviews sur les principaux thèmes de la formation.
<b>Mopti</b>	1 Djenné	Djenné	Pondori	3 émissions de 30 minutes chacune ont été faites par la <i>Radio Jamana</i> du 24 au 26 septembre. En plus la radio faisait quotidiennement des présentations et des interviews de participants à 18H sur les thèmes du jour.
	2 Mopti	Mopti	Sio	L'ORTM a couvert les cérémonies d'ouverture et de clôture. La station de radio locale diffusait une émission de 30 minutes chaque soir sur les thèmes du jour.
	3 Bandiagara	Bandiagara	Doucombo	Le soir, pendant 5 jours, <i>Radio Baguiné</i> diffusait des émissions de 30 minutes sur les principaux thèmes de l'atelier.
	4 Bankass	Bankass	Kanibonzon	La <i>Radio Cello</i> diffusait une émission de 30 minutes chaque soir sur les thèmes de l'atelier.
<b>Bamako</b>	District de Bamako	Commune 1	Commune 3	La couverture était assurée par l'ORTM. Des communiqués de presse ont été publiés et des représentants des principaux journaux ont été invités à la cérémonie de clôture.

## V. LEÇONS APPRISES

L'élaboration et la mise en oeuvre du programme ont permis à RTI et à ses partenaires de tirer plusieurs leçons dont les suivantes:

- A. Le thème central de la formation est perçu comme un besoin tant par les élus communaux que par les représentants de la société civile.

Lors des évaluations des différents ateliers, plusieurs participants ont exprimé leur intérêt pour les thèmes couverts. Près de deux tiers des participants ont répondu que la pertinence des thèmes était soit « Excellente » ou « Très Bon ». 30,9% de plus ont indiqué que les thèmes étaient « Bon » et seulement 4,6% ont indiqué qu'ils étaient « Adéquats ». Aucun participant n'a estimé que les thèmes étaient « Mauvais ».

L'intérêt pour le thème central était également confirmé par des débats très animés et la participation enthousiaste des élus locaux, des responsables communaux et des leaders de la société civile.

Un participant à Kolondiéba a fait cette remarque : « Moi en tant que conseiller, pendant trois années je ne pouvais pas expliquer le budget à quelqu'un. Grâce à cette formation, je peux m'en sortir. »

- B. La formation participative est une bonne méthode pour couvrir les thèmes mais elle exige une bonne formation des formateurs ainsi qu'un suivi pour maintenir les normes

Du fait que la plupart des participants sont déjà au fait des sujets traités (par ex., l'élaboration du budget communal, la gestion, les questions de transparence, etc.), l'approche de formation des adultes, comprenant des échanges d'expériences, des études de cas et des jeux de rôles, était particulièrement appropriée et efficace. Cependant, puisque les thèmes tournent souvent autour de questions légales et techniques, il est nécessaire que l'équipe de formateurs ait les connaissances requises par rapport aux lois en vigueur.

La stratégie de coupler un formateur expérimenté (quelqu'un qui a une bonne connaissance des méthodes de formation des adultes) avec un expert de l'Etat, a été une approche efficace pour répondre à cette nécessité. A la fin de chaque session, il était utile de faire le point et recueillir les commentaires pour s'assurer que l'équipe a exécuté le programme de façon pleinement participative. Le suivi des normes de performance était assuré par les Consultants de RTI, Arandel et Gerber, le Comité de Pilotage et INAGEF. Dans l'ensemble, l'équipe a fait du bon travail, mais une leçon à retenir est qu'il faut un suivi étroit pour assurer le contrôle de qualité.

Lors de l'évaluation, un participant de Kolokani a noté que : « Le bon démarrage, la bonne initiative de nous organiser en village avec un chef, la fixation des règles à respecter, la façon de conduire cette session avec jeux et cas d'études ont beaucoup facilité l'apprentissage. Chapeau aux facilitateurs ! »

C. Le travail d'équipe entre formateurs d'ONG et formateurs de l'Etat donne du renfort – bien que cela comporte ses problèmes.

Comme mentionné ci-dessus, le couplage des formateurs s'est révélé être une stratégie efficace. La force des formateurs d'ONG résidait dans leur expérience des méthodes participatives de formation et celle des formateurs/experts de l'Etat dans leur connaissance de la législation en vigueur. Par ailleurs, la formation donnée avait un poids supplémentaire grâce à la participation de responsables du GRM. Cette technique a également montré que la société civile et l'Etat peuvent travailler ensemble – un thème intéressant qu'il fallait relayer aux élus communaux et aux leaders de la société civile.

Un problème qui a surgi était la plainte relative aux taux de per diem autorisé par l'USAID pour les formateurs de l'Etat. Les formateurs de l'Etat ont trouvé ces taux très bas, indiquant que pour les autres activités de formation l'Etat leur accorde des taux deux ou trois fois supérieurs. Les formateurs de l'Etat ont bien participé et pleinement joué leurs rôles dans tous les ateliers, mais leur participation aux activités futures du programme est douteuse si cette question n'est pas résolue.

Lors de l'évaluation de la formation à Bla, un participant a fait la remarque suivante : « Cette formation a été la bienvenue, car depuis trois ans c'est la première fois de voir le MATCL participer comme formateurs et le thème choisi est le thème-clé de la commune. »

D. La formation des responsables municipaux, des élus communaux et des leaders de la société civile constitue un environnement dynamique de formation – bien que le rassemblement des trois groupes complique la formation à cause des différents niveaux de connaissance que chacun a par rapport aux finances municipales

Regrouper les élus communaux, le personnel municipal et les leaders de la société civile est une action positive. Elle permet aux participants d'apprendre les uns des autres et de travailler ensemble. Cependant, la grande disparité des niveaux de compréhension des affaires municipales rend difficile de faire l'équilibre entre les contenus hautement techniques et les contenus d'ordre général de la formation. Malgré cette difficulté, le regroupement de membres de la société civile, de responsables municipaux et des élus communaux crée un environnement dynamique et favorise les échanges et la communication entre les trois groupes. Cet aspect positif dépasse de loin les difficultés mentionnées. Cependant, les formateurs doivent noter toutes les difficultés et

prendre les mesures nécessaires pour que les participants ne se perdent pas dans les détails techniques ou ne passent trop de temps sur des questions élémentaires.

Un participant à l'atelier de Koulikoro déclarait que : « Nous n'avions jamais reçu une telle formation jusqu'ici ! Les participants de la société civile ont maintenant une meilleure compréhension du fonctionnement du conseil communal – ainsi que des responsabilités des élus communaux, le besoin essentiel de transparence et de dialogue avec la société civile. »

E. Les media locaux sont disponibles et prêts à promouvoir les thèmes de la formation.

Presque dans chaque site, l'agence locale de média a participé avec enthousiasme et a couvert l'atelier. Les thèmes couverts concernant les questions de gouvernance locale étaient très passionnants pour beaucoup de journalistes. Cet outil de vulgarisation des messages peut bien servir l'USAID dans ses futurs programmes de formation.

## VI. RECOMMANDATIONS POUR LES ETAPES PROCHAINES

Les recommandations suivantes sont faites pour renforcer l'objectif stratégique N°8 de l'USAID et, en particulier, son résultat intermédiaire de « participation accrue des acteurs-clé au niveau communal à la gouvernance locale ». Ces recommandations sont basées sur l'expérience acquise tout au long de la conception et de la mise en oeuvre de ce programme de formation. Ces recommandations se regroupent en trois catégories :

- L'extension de la couverture géographique du programme,
- Le renforcement de l'impact du programme,
- La pérennisation du programme.

### B. Recommandations visant à élargir la diffusion du programme

#### 1. Reproduire ce programme pilote pour atteindre une masse critique de communes

Le succès enregistré par le programme pilote démontre que l'approche et les thèmes couverts intéressent beaucoup les groupes cibles et sont pertinents. Dans leur grande majorité, les participants ont demandé que le programme soit exécuté dans d'autres communes. Les outils étant déjà développés, cela semble être une stratégie rentable. RTI recommande qu'une nouvelle phase soit préparée pour atteindre d'autres communes dans les régions cibles.

#### 2. Poursuivre le partenariat avec les ONG et le GRM pour l'exécution de la formation

Comme mentionné dans la section « Leçons Apprises », le partenariat GRM/ONG s'est révélé être efficace. RTI recommande la poursuite de ce partenariat dans toutes les phases futures du programme. Pour assurer cela, il sera nécessaire que l'USAID et le GRM se mettent d'accord pour déterminer les taux de per diems pour les formateurs de l'Etat. Si un tel accord n'est pas possible entre le GRM et l'USAID, il sera nécessaire de remplacer les experts du GRM par d'autres personnes ressources qui connaissent bien les lois et la réglementation de la décentralisation au Mali.

#### 3. Faire accompagner les projets de gouvernance participative par de campagnes médiatiques et d'éducation du public consacrées à cet effet

Comme démontré par l'intérêt exprimé par les agences de presse locales pour le programme et les thèmes de la formation, RTI pense qu'on peut se servir des campagnes médiatiques avec succès dans les phases de suivi du programme. Ces campagnes peuvent assurer une publicité sur la nécessité de transparence et de participation du public dans le contexte des activités du projet.

Voir en Annexe E une bande dessinée comique à but éducatif qui pourrait servir de modèle pour l'éducation de proximité du public (un scénario similaire pourrait être produit pour un sketch radiophonique).

## **B. Recommandations visant à renforcer l'impact du programme**

1. Initier avec les communes un suivi des plans d'actions élaborés dans le cadre du Module 8 de l'atelier de formation

RTI pense que le suivi des communes pour assurer que l'élaboration d'un plan d'actions conduisant à des résultats tangibles serait une activité positive de suivi de la formation. Ce suivi pourrait se faire dans le cadre d'une deuxième phase ou à travers un partenariat avec une ou des entité(s) locale(s) qui s'appropriera(en)t le paquet de formation.

2. Initier le développement d'une stratégie de mobilisation des ressources et assurer le suivi pour chaque commune ayant démontré un engagement pour le programme.

Evaluer l'impact de la formation dans chaque commune et apporter un appui aux communes ayant démontré leur engagement pour la mise en œuvre d'une approche participative serait une activités complémentaire d'appui. Cet appui pourrait consister en des formations supplémentaires et le renforcement des capacités, l'assistance pour l'élaboration de la stratégie de mobilisation des ressources et/ou l'investissement d'argent dans l'exécution d'un petit projet communautaire.

## **C. Recommandations visant à assurer la pérennité du programme**

1. Renforcer les capacités des institutions et des communes pour conduire des ateliers de formation et aider les communes à exécuter leurs activités

Pour assurer la pérennité de l'intervention, RTI recommande le renforcement des capacités au niveau d'une ou deux institutions maliennes qui s'approprieraient le paquet de formation et le programme. Un tel renforcement institutionnel local faciliterait la création d'une expertise locale disponible pour les responsables municipaux, les élus communaux et les leaders de la société civile. Deuxièmement, d'autres thèmes et paquets de formation (par ex., traitant de thèmes tels que la planification stratégique et l'approfondissement des techniques novatrices de mobilisation des ressources) pourraient être développés et mis à la disposition de l'institution ou des institutions locales pour renforcer les programmes qu'elles pourraient fournir pour appuyer les communes.

Les efforts de formation futurs pourraient aussi accorder une attention particulière à la formation des élus communaux et des fonctionnaires municipaux pour qu'ils forment d'autres communes à leur tour. RTI a essayé cette approche avec succès en Tunisie. Les gens ainsi formés là-bas forment maintenant des élus à travers le pays.

## **Annexe A**

### **Noms et Titres des Participants**

## ANNEXE A: Noms et Titres des Participants

### District de Bamako – Communes 4 et 6, du 17 au 21 juin 2002

No.	Nom du Participant	Commune	Titre	Affiliation Politique des Elus
1.	Moustapha Sissoko	Commune 6	Régisseur des recettes	N/A
2.	Massène Cissé	Commune 6	Président APE	N/A
3.	Mafarma N'Diaye	Commune 4	Secrétaire administrative Association SOS	N/A
4.	Moussa Konaté	Commune 6	Secrétaire à la formation Coordination des jeunes	N/A
5.	Aboubacar M Maïga	Commune 4	Secrétaire administrative Fédération Centrale APE	N/A
6.	Cheick Ahmed Tidiane Traoré	Commune 6	Secrétaire Général	N/A
7.	Adama Traoré	Commune 6	Membre COJA	N/A
8.	Théodor Kamaté	Commune 6	Membre COJA	N/A
9.	Ibrahima Diakité	Commune 6	Vice-Président APE	N/A
10.	Seydou Kanté	Commune 6	Membre Coordination Chefs de quartier	N/A
11.	Yacouba Coulibaly	Commune 6	Président APE	N/A
12.	Oumar Babadjji	Commune 6	Vice-Président APE	N/A
13.	Coulibaly Fatimétou Zouboye	Commune 6	Présidente CAFO	N/A
14.	Yossouf Fané	Commune 4	Rédacteur Coopérative Jamana	N/A
15.	Dramane Ballo	Commune 6	Président FELASCOM	N/A
16.	Mody Samaké	Commune 4	Conseiller communal	ADEMA
17.	Sekou Diop	Commune 4	1 <sup>ER</sup> Adjoint	ADEMA
18.	Drissa Diabaté	Commune 4	Membre Syndicat des transporteurs	N/A
19.	Ballo Kadiatou Diombana	Commune 4	Perception	N/A
20.	Bakary Tangara	Commune 4	Régisseur recettes	N/A
21.	Nambala Kéïta	Commune 4	Secrétaire Affaires Juridiques FENASCOM	N/A
22.	Sory N'Dongo	Commune 4	Régisseur dépenses	N/A
23.	Bakary A Bagayogo	Commune 4	Secrétaire Général	N/A
24.	Touré Hadaïdja Maïga	Commune 6	Receveur Municipal	N/A
25.	Yaya Traoré	Commune 6	Membre Bureau des Commerçants détaillants	N/A
26.	Mamary Diarra	Commune 6	Membre Coord. des jeunes	N/A
27.	Sambala Sidibé	Commune 6	Formateur ONG AADEC	N/A
28.	Madame Djénéba Diakité	Commune 6	Organisatrice CAFO	N/A
29.	Broulaye Konaté	Commune 6	Maire	ADEMA
30.	Sidi Mohamed Haïdara	Commune 4	Maire	ADEMA
31.	Ousmane Traoré	Commune 4	Membre Bureau Commerçants détaillants	N/A

**Région de Koulikoro – Atelier Kati, du 19 au 23 août 2002**

N°	Nom du Participant	Commune	Titre	Affiliation Politique des Elus
1	Modibo Ouattara	Kati	Mairie	RND
2	Fousseyni Diakité	Kati	Mairie	CDS
3	Adama Traoré	Kati	Mairie	PARENA
4	Aly Dicko	Kati	Mairie	N/A
5	Idrissa Sissoko	Kati	UAOAK	N/A
6	Mouhamed Soumounou	Kati	AMAP	N/A
7	Adama Coulibaly	N'Gabacoro-Droit	Chef de village	N/A
8	Fodé Koné	Kati	Chef de village	N/A
9	Mamadou O Doumbia	Kati	A.G.C.K	N/A
10	Boubacar Traoré	Kati	Conseiller	ADEMA
11	Heinz F. Boumhoff	Kati	Assistant Technique	N/A
12	Fotigui Sacko	N'Gabacoro-Droit	Conseiller	N/A
13	Diaraba Doumbia	N'Gabacoro-Droit	Conseiller Chef de village	N/A
14	Ibrahim Yattara	Conseil du cercle Kati	Secrétaire Général	N/A
15	Boubacar Sidibé	Kati	Noumoula Chef de quartier	N/A
16	Boua Diarra	N'Gabacoro-Droit	A.P.E	N/A
17	Mamadou Ballo	N'Gabacoro-Droit	Conseiller Chef de village (Titibougou)	N/A
18	Zoumana Doumbia	N'Gabacoro-Droit	Conseiller du village	N/A
19	Kassim Fomba	N'Gabacoro-Droit	Elu	RPM
20	Mme Zoumbo Tamboura	N'Gabacoro-Droit	Association Féminine	N/A
21	Mme M'Baye Kadiatou	Kati	CAFO Kati	N/A
22	Mme Diallo Bintou Cissé	Kati	Régisseur dépenses	N/A
23	Bakary Traoré	N'Gabacoro-Droit	Adjoint au Maire	N/A
24	Dramane Keita	N'Gabacoro-Droit	Adjoint au Maire	N/A
25	Lassana Doumbia	N'Gabacoro-Droit	Conseiller	Indépendant
26	Abou Mohamed Traoré	Kati	C.J.K	N/A
27	Bourahima Sanogo	Kati	Régisseur	N/A
28	Ibrahim Touré	N'Gabacoro-Droit	Régisseur recettes	N/A
29	Mamadou Diarra	N'Gabacoro-Droit	Secrétaire Général	N/A
30	Seydou Traoré	N'Gabacoro-Droit	Régisseur dépenses	N/A
31	Mahamadou Sangaré	Kati	Conseiller	ADEMA
32	Dieynabou Soumaré	N'Gabacoro-Droit	Maire	N/A
33	Soumana Coulibaly	Kati	Président Conseil du Cercle	N/A
34	Aboubacar Demba sylla	Kati	SYNTRUI	N/A
35	Lassana Samaké	N'Gabacoro-Droit	Conseiller Communal	RPM
36	Mme Cissé Babou Keita	Kati	COFAC	N/A
37	Modibo Diarra	Kati	Service Urbain	N/A
38	Seydou Camara	Kati	Chambre de Commerce	N/A

**Région de Koulikoro – Atelier de Kolokani, du 19 au 23 août 2002**

N°	Nom du Participant	Commune	Titre	Affiliation Politique des Elus
1	Siga DIARRA	Nonkon	Association des Jeunes	N/A
2	Toro Sine DIARRA	Nonkon	2eme Adjoint au maire	RPM
3	Modibo DIARRA	Nonkon	APE	N/A
4	Aissata SOW	Kolokani	Régisseur de dépenses	N/A
5	Daouda DIARRA	Nonkon	Régisseur de recettes	N/A
6	Philipe TRAORE	Kolokani	Commerçant	N/A
7	Aboubacar DIARRA	Nonkon	Secrétaire Général	N/A
8	Kankou DOUMBIA	Kolokani	Coordination des Femmes	N/A
9	Djibril TRAORE	Kolokani	Coordination des Jeunes	N/A
10	Birama KEITA	Kolokani	Radio locale	N/A
11	Mahamadou S. SYLLA	Kolokani	APE	N/A
12	Mamary TRAORE	Nonkon	1er Adjoint au Maire	ADEMA
13	Flamoussa DIARRA	Nonkon	Conseil de Cercle	RPM
14	Diakaridia DIEBIKILE	Kolokani	Adjoint au Percepteur	N/A
15	Diadji DIARRA	Kolokani	CSCOM	N/A
16	Gerome DAKONO	Kolokani	Secrétaire Général	N/A
17	Adama SOUMAORO	Kolokani	Régisseur de recettes	N/A
18	Hassimi SOW	Kolokani	1er Adjoint au maire	RPM
19	Mariam COULIBALY	Kolokani	Conseillère	RPM
20	Diarake TRAORE	Nonkon	Conseiller	RPM
21	Mamadou TRAORE	Kolokani	Conseil de Cercle	RPM
22	Zan DIARRA	Nonkon	Conseil de Cercle	RPM
23	Yacouba TRAORE	Kolokani	Chef de village	N/A
24	Awa TRAORE	Nonkon	Association des Femmes	N/A
25	Djeka DIARRA	Nonkon	Représentant chef de village	N/A
26	Cheik F. DIARRA	Kolokani	Conseiller	PARENA
27	Diatigui DIARRA	Nonkon	Maire	ADEMA
28	Oumar CISSE	Kolokani	Préfet Adjoint	N/A

**Région de Koulikoro – Atelier de Dioïla, du 19 au 23 août 2002**

N°	Nom du Participant	Commune	Titre	Affiliation Politique des Elus
1.	Modibo Mariko	Kaladougou	Régisseur	N/A
2	Drissa S Coulibaly	Massigui	Régisseur	N/A
3	Mem Konaté Konimba	Massigui	Segal	N/A
4	Mandiou S diallo	Massigui	Régisseur	N/A
5	Nouhoum Coulibaly	Massigui	3è adjoint	UDD
6	Siaka Coulibaly	Massigui	1er adjoint	RPM
7	Moussa Traoré	Dioïla	Animateur	N/A
8	Souleymane Koné	Dioïla	APE	N/A
9	Mar Fall	Kaladougou	Conseiller	USRDA
10	Boureïma Koné	Kaladougou	1 <sup>er</sup> adjoint maire	ADEMA
11	Monzon Marico	Dioïla	Chef de village	N/A
12	Mamadou Dougoné	Massigui	AMVP	N/A
13	Assitan Dombia	Kaladougou	Regisseur dépenses	N/A
14	Soumaila Haïdara	Massigui	APE	RPM
15	Awa Diarra	Kaladougou	Conseillère	RPM
16	Bintou Diallo	Kaladougou	Conseillère	RPM
17	Ramata Diakité	Kaladougou	Ass commerçante	N/A
18	Bangaly Diarra	Dioïla	Régisseur	N/A
19	Mme Mariko Minata sidibé	Dioïla	Chargé Programme	N/A
20	Dramane Sidibé	Kaladougou	Conseiller	UDD
21	Ousmane Bah	Kaladougou	S Général	
22	Ba Fotigui Coulibaly	Massigui	Maire	ADEMA
23	Adama Koné	Massigui	Conseiller	PIDS
24	Mamoutou Atré Coulibaly	Massigui	Chef de village	N/A
25	Bodié Marico	Kaladougou	Opérateur culturel	N/A
26	Ndji Mariko	Kaladougou	Maire	ADEMA

**Région de Koulikoro – Atelier de Koulikoro, du 19 au 23 août 2002**

N°	Nom du Participant	Commune	Titre	Affiliation Politique des Elus
1	Ousmane FOMBA	Méguétan	Maire	ADEMA
2	Ali Samba DIALLO	Méguétan	2 <sup>ém</sup> Adjoint Maire	PARENA
3	Saïbou KONE	Méguétan	Régisseur recettes	N/A
4	Mamadou. M. TRAORE	Méguétan	Secrétaire générale	N/A
5	Ball COULIBALY	Méguétan	Adjoint Maire	PARENA
6	Jaffar MAIGA	Méguétan	Coopérateur	N/A
7	Mamadou DIARRA	Méguétan	Régisseur dépenses	N/A
8	Mamadou . B. DIARRA	Koulikoro	Maire	ADEMA
9	Lassine DIARRA	Koulikoro	Conseiller	ADEMA
10	Mme Mariko Dady DEMBELE	Koulikoro	Trésor	N/A
11	Djibril DIARRA	Koulikoro	Chef de quartier	N/A
12	Amadou L. SINGARE	Koulikoro	1 <sup>ER</sup> Adjoint Maire	PARENA
13	Seydou COULIBALY	Koulikoro	APE	N/A
14	Abdoulaye Sega DIABATE	Koulikoro	Journaliste	N/A
15	Mamadou Mamaye DIABATE	Koulikoro	Radio DIONAKAN	N/A
16	Ahmed Baba SINGARE	Koulikoro	SG. Conseil Cercle	N/A
17	Gaoussou Sidiki DIARRA	Koulikoro	ASDAP	N/A
18	Daouda TOGO	Koulikoro	SG. Mairie KKRo	N/A
19	Kadiatou TOURE	Koulikoro	CCIM	N/A
20	Mamadou TOURE	Koulikoro	Chauffeur	N/A
21	Mme TRAORE Niama BALLO	Koulikoro	CAFO	N/A
22	Mme SYLLA Oumou ZANGO	Koulikoro	Centre Féminin	N/A
23	Oumar DICKO	Koulikoro	Régisseur Recettes Conseil de cercle	N/A
24	Oumar FOFANA	Koulikoro	Régisseur dépenses	N/A
25	Souleymane SINGARE	Koulikoro	Régisseur recettes	N/A
26	Mme TRAORE Maï SINGARE	Koulikoro	CAGF	N/A
27	Mm Aminata KONATE	Koulikoro	CAFO	N/A
28	Fakara DOUMBIA	Koulikoro	Président Conseil Cercle	ADEMA
29	Issa KONE	Koulikoro	Préfet	N/A

**Région de Sikasso – Atelier de Bougouni, du 2 au 6 septembre 2002**

N°	Nom du Participant	Commune	Titre	Affiliation Politique des Elus
01	Daouda DOUMBIA	Zantiébougou	Conseiller communal	N/A
02	Fanhiry DOUMBIA	Bougouni	Président APE	N/A
03	Mody KOUYATE	Zantiébougou	Régisseur Dépenses	N/A
04	Idrissa S DOUMBIA	Zantiébougou	1° Adjoint au Maire	N/A
05	Bertan KONE	Zantiébougou	Conseiller communal	N/A
06	Gaoussou KONATE	Zantiébougou	Secrétaire Général	N/A
07	Amara KONE	Zantiébougou	Syndicat transporteurs	N/A
08	Seydou NIAMBELE	Bougouni	CCIM	N/A
09	Cheick Oumar TRAORE	Bougouni	Animateur radio	N/A
10	Moriba KEITA	Bougouni	APE Centrale	N/A
11	Kassoum KONE	Zantiébougou	Maire	N/A
12	Adama KONE	Zantiébougou	S/G APE	N/A
13	Me Diakité Bah DIALLO	Bougouni	Régisseur Dépenses	N/A
14	Adama COULIBALY	Bougouni	Reporter Radio Kafokan	N/A
15	Bakary OUATTARA	Zantiébougou	Conseiller communal	N/A
16	Safiatou KONE	Zantiébougou	Groupement Féminin	N/A
17	Hamidou Alhazi DICKO	Zantiébougou	Sous-Préfet	N/A
18	Me Makoura KONE	Bougouni	Conseillère Communale	N/A
19	Me Kayo Kani DIAKITE	Bougouni	Vice-Présidente CAFO	N/A
20	Me Aminata TRAORE	Bougouni	Conseillère Communale	N/A
21	Me Mariam COULIBALY	Bougouni	Association Sœurs Unies	N/A
22	Souleymane DIAKITE	Bougouni	Chef quartier Médine	N/A
23	Broulaye DIAWARA	Bougouni	Coordination Jeunesse	N/A
24	Siaka SANGARE	Bougouni	Conseiller Communal	N/A
25	Idrissa S DOUMBIA	Zantiébougou	1° Adjoint Maire	PDR
26	Bakary OUATTARA	Zantiébougou	Conseiller	Indépendant
27	Mamourou COULIBALY	Bougouni	1° Adjoint Maire	ADEMA
28	Me Aminata TRAORE	Bougouni	Conseillère	CDS
29	Siaka SANGARE	Bougouni	Conseiller	CDS
30	Kassoum KONE	Zantiébougou	Maire	CDS
31	Me Makoura KONE	Bougouni	Conseillère	BARA
32	Bertan KONE	Zantiébougou	Conseiller	CDS
33	Daouda DOUMBIA	Zantiébougou	Conseiller	ADEMA

**Région de Sikasso – Atelier de Kolondiéba, du 2 au 6 septembre 2002**

N°	Name	Commune	Title	Elected Officials' Political Affiliation
1.	Soting Koné	Kolondiéba	2è vice président de cercle	N/A
2.	Batoma Koné	Kolondiéba	Trésorière	CNID
3.	Korotoum Koné	Kolondiéba	Conseillère	N/A
4.	Bintou Koné	Kébila	Asso femmes	N/A
5.	Oumar D Koné	Kébila	Maire	CDS
6.	Issa Koné	Kolondiéba	APE centrale	N/A
7.	Koumba Traoré	Kolondiéba	APDF	N/A
8.	Soumaïla Koné	Kolondiéba	Ménusier	N/A
9.	Daouda Koné	Kolondiéba	Conseiller	CNID
10.	Kadidia Coulibaly	Kolondiéba	Association	N/A
11.	Mme Adam Diarra	Kébila	Secrétaire	N/A
12.	Awa Kondé	Kolondiéba	CAFO	N/A
13.	Moussa Doumbia	Kolondiéba	SEGAL	N/A
14.	Sirakoro Koné	Kébila	Conseiller	CDS
15.	Djimpha Diarra	Kébila	Sous Préfet	N/A
16.	Harouna Koné	Kébila	Faso jigi	N/A
17.	Zoumana Dagnoko	Kébila	Syndicat	PARENA
18.	Yaya Koné	Kébila	SEGAL	N/A
19.	Amadou Diabaté	Kolondiéba	Régisseur	N/A
20.	Dramana B Coulibaly	Kébila	Elu	ADEMA PASJ
21.	Dramane Z Diarra	Kolondiéba	Radio Benso	N/A
22.	Bakary Koné	Kolondiéba	Commerçant	N/A
23.	Broulaye Koné	Kolondiéba	Cultivateur	N/A
24.	Daouda Doumbia	Kolondiéba	AJPK	N/A
25.	Salifou Mariko	Kolondiéba	AJPK	N/A
26.	Adama Samaké	Kébila	Régisseur	N/A
27.	Oumar Kondé	Kolondiéba	1 <sup>er</sup> adjoint maire Kolondiéba	CDS

**Région de Sikasso – Atelier de Koutiala, du 2 au 6 septembre 2002**

N°	Name	Commune	Title	Elected Officials' Political Affiliation
1	Moussa KAMISSOKO	Koutiala	APE	N/A
2	Bakary KEITA	Koutiala	Coordination GIE	N/A
3	Brigitte MOUNKORO	Koutiala	Observatoire Emploi	N/A
4	Djouramousso SANOGO	Sincina	Groupement Femmes	N/A
5	Lassiné DEMBELE	Sincina	Jeunesse	N/A
6	Bazoumana DEMBELE	Sincina	Conseiller Villageois	ADEMA
7	Yaya DEMBELE	Sincina	Régisseur Dépenses	N/A
8	Lassina COULIBALY	Sincina	Conseiller Villageois	ADEMA
9	Moussa DEMBELE	Sincina	ASACO	N/A
10	Aboubacar N. DIALLO	Koutiala	Régisseur Recettes	N/A
11	Aminata BAGAYOKO	Koutiala	GIE Benkadi Market	N/A
12	Modibo COULIBALY	Koutiala	Secrétaire Général Mairie	N/A
13	Amadou KONE	Koutiala	Conseiller Communal	RPM
14	Mme DEMBELE Fatoumata SIDIBE	Koutiala	Conseiller Communal	UDD
15	Bakary M. DEMBELE	Sincina	Conseiller communal	ADEMA
16	Mamadou COULIBALY	Koutiala	Chef Quartier	N/A
17	Aminata KONE	Koutiala	Coordination Femmes	N/A
18	Abdoulaye DEMBELE	Sincina	Mairie	
19	Dramane DIAKITE	Sincina	Secrétaire Général Mairie	N/A
20	Baba DEMBELE	Sincina	3 <sup>e</sup> Adj. Maire	ADEMA
21	Barakissa COULIBALY	Koutiala	Régisseur Dépenses Mairie	N/A
22	Amadou COULIBALY	Koutiala	4 <sup>e</sup> Adj. Maire	UDD
23	Gaoussou DEMBELE	Sincina	Régisseur Recettes	N/A
24	Sidiki dit Youssouf DEMBELE		Radio JAMANA	N/A
25	Youssouf Mariko	Koutiala	Conseiller communal	UFDP
26	Bourahima CISSE	Sincina	CSM	N/A

**Région de Sikasso – Atelier de Sikasso, du 2 au 6 septembre 2002**

N°	Nom du Participant	Commune	Titre	Affiliation Politique des Elus
1	Abdoulaye DIAKITE	Sikasso	Trésorier A.P.E	N/A
2	Oumar Benogo TRAORE	Sikasso	Secrétaire Relations extérieurs SITRA	N/A
3	Yacouba TRAORE	Kaboïla	1 <sup>ER</sup> Adjoint au Maire	R.P.M
4	Bintou DIALLO	Kaboïla	Représentante des Femmes	N/A
5	Oumar DIALLO	Sikasso	Conseillère Communale	R.P.M
6	Djeneba DEMBELE	Sikasso	Conseillère Communale	R.P.M
7	Mme DIARRA Mariam	Sikasso	Régisseur Dépenses	N/A
8	Oumar Haïdara	Sikasso	Chambre de Commerce	N/A
9	Moustaphe COULIBALY	Sikasso	Conseiller Communal	P.M.D.R
10	Tahirou TRAORE	Kaboïla	Chef de Village	N/A
11	Abou DAOU	Kaboïla	Imam	N/A
12	Moussa TRAORE	Kaboïla	Régisseur	N/A
13	Siaka SANOGO	Kaboïla	Jeunesse Sport	N/A
14	Aly OUATTARA	Kaboïla	Conseiller Communal	A.D.E.M.A
15	Seydou BERTHE	Kaboïla	Conseiller	A.D.E.M.A
16	Lassina DIAMOUTENE	Kaboïla	Conseiller	P.M.D.R
17	Siriki DIAWARA	Sikasso	Chef de quartier	N/A
18	Youssof TRAORE	Kaboïla	Représentant (AJDK)	N/A
19	Amara DIAMOUTENE	Kaboïla	Président (APE)	N/A
20	Amadou MALLE	Kaboïla	Secrétaire général	N/A
21	Adama OUATTARA	Kaboïla	Président (ASACO)	N/A
22	Sidiki B. TRAORE	USAID	Assistant administratif	N/A
23	Yaya KEITA	Kaboïla	Maire	N/A
24	Mme KONATE Tkary DIABATE	Sikasso	Adjoint au Maire	N/A
25	Ousmane Baba DIARRA	Sikasso	AMUPI	N/A
26	Abdoul Salam COULIBALY	Sikasso	1 <sup>ER</sup> Adjoint au Maire	R.P.M
27	Lassana SIAMA	Sikasso	Conseiller Communal	PARENA
28	Sinaly KONE	Sikasso	Régisseur Recettes	N/A
29	Calixte TRAORE	Sikasso	Secrétaire Général.	N/A

**Région de Sikasso – Atelier de Kadiolo, du 2 au 6 septembre 2002**

N°	Name	Commune	Title	Elected Officials' Political Affiliation
1	Djibril Ouattara	Kadiolo	SC	N/A
2	Fatoumata Bamba	Kadiolo	Cassier ADMC	N/A
3	Adiaratou Berthé	Zégoua	Secrétaire	N/A
4	Vamara Koné	Kadiolo	Chef quartier	N/A
5	Adama Traoré	Kadiolo	Conseiller	BDIA-FJ
6	Luckman Sangaré	Zégoua	Conseiller	ADEMA
7	Drissa Guindo	Zégoua	Conseiller	ADEMA
8	Moussa Diabaté	Zégoua	Conseiller	ADEMA
9	Fatoma Ouattara	Zégoua	Conseiller	ADEMA
10	Fatoumata Keita	Kadiolo	Regisseur des recettes	N/A
11	Mady Keita	Zégoua	Conseiller	ECOM
12	Yaya Berthé	Kadiolo	SD Mairie	N/A
13	Mamadou Sanogo	Zégoua	ADAC (agent)	N/A
14	Dramane Koumaré	Kadiolo	Conseiller communal	ADEMA
15	Lassana Traoré	Kadiolo	President	PMD
16	Elhadji Drissa Diabaté	Kadiolo	Maire	PRN
17	Souleymane Traoré	Kadiolo	Secretaire	N/A
18	Lalickou Berthé	Kadiolo	Conseiller	N/A
19	Abdoulaye Traoré	Zégoua	Chambre de commerce	N/A
20	Siaka Sanogo	Zégoua	SG/Commune	N/A
21	Adama Sanogo	Zégoua	3eme Adjoint	N/A
22	Aminata Siby	Zégoua	ADZ	N/A
23	Abdoulkader Maiga	Zégoua	ECOM	N/A
24	Boubacar Keita	Kadiolo	Regisseur	N/A
25	Dramane Ouattara	Zégoua	Conseiller	N/A
26	Nadiarata Sanogo	Zégoua	ACICA	N/A
27	Lassina Y. Kone	Kadiolo	APE Communal	N/A
28	Daouda Y. Koné	Zégoua	Secr. Ad. APEF	N/A
29	N'Kiroman André Sinayoko	Kadiolo	Conseiller	PARENA
30	Tiéman Diarra	Zégoua	Presse	N/A
31	Touré Alymatou Kanté	Kadiolo	Contrôleur trésor	N/A

**Région de Ségou – Atelier de Ségou, du 9 au 13 septembre 2002**

<b>N°</b>	<b>Nom du Participant</b>	<b>Commune</b>	<b>Titre</b>	<b>Affiliation Politique des Elus</b>
01	Soumaïla Thiero	Dioro	Président CG Radio	N/A
02	Mamady Coulibaly	Dioro	Rep chef village	N/A
03	Lamine Cissé	Dioro	APE	N/A
04	Noumoundjon oulibaly	Dioro	3° Adjoint Maire	ADEMA
05	Soumaïla Camara	Ségou	G.FORCE	N/A
07	Aly Traoré	Dioro	Ass des Jeunes	N/A
08	Me Bintou Dougnon	Ségou	Régisseur Recettes	N/A
09	Adama Koné	Dioro	Sec. Général	N/A
10	Yacouba Djiré	Dioro	Conseiller Communal	ADEMA
11	Sékou Amadou Sampana	Dioro	2° Adjoint Maire	ADEMA
12	Mohamed Coulibaly	Ségou	Rep. Régis. dépenses	N/A
13	Seydou Dembelé	Ségou	Sec. Général	N/A
14	Massaoly Traoré	Ségou	Rep ONG	N/A
15	Ibrahim Diabaté	Ségou	Conseiller Communal	RPM
16	Amadou Coulibaly	Dioro	Conseiller communal	US.RDA
17	Beïdy Niangado	Dioro	Chambre d'agriculture	N/A
18	Mahamadou Traoré	Dioro	Régisseur dépenses	N/A
19	Bouréma Diarra	Dioro	1° Adjoint Maire	ADEMA

**Région de Ségou – Atelier de Bla Session, du 9 au 13 septembre 2002**

N°	Name	Commune	Title	Elected Officials' Political Affiliation
1	<u>Mamadou Kolo</u>	Touna	Secrétaire Général	N/A
2	N'Faly Kanouté	Touna	Régisseur	N/A
3	Sitan Sidibé	Touna	Association Féminine - Présidente	N/A
4	Alou Fombo	Bla	Jeunesse	N/A
5	Aïssata Guindo	Bla	Coordination des Femmes - Présidente	N/A
6	Mahaman Sidi Touré	Bla	O.N.G. ASDAP Coordinateur	N/A
7	Lassina Coulibaly	Bla	Chambre d'Agriculture	N/A
8	Sidiki Diarra	Bla	A.P.E - Président	N/A
9	Seydou Diarra	Touna	Adjoint au Maire	M.C.C.D.R
10	Bakari Tangara	Touna	Maire	M.C.C.D.R
11	Mamadou Barry	Bla	Association N'go Cultivateur	N/A
12	Bandiougou Tangara	Touna	Chef de village	N/A
13	Amadou Coulibaly	Touna	Commune - Conseiller	A.D.E.M.A
14	Moumine Tangara	Touna	A.P.E. - Président	N/A
15	Yacouba Tangara	Touna	2 <sup>e</sup> Adjoint au Maire	M.C.C.D.R
16	Cheick Oumar Tangara	Touna	Jeunesse - Président	N/A
17	Alou Diarra	Touna	Chambre d'Agriculture Président	N/A
18	Simion Diallo	Touna	Société civile - Pasteur	N/A
19	Ibréhima Sanogo	Touna	World Vision Superviseur	N/A
20	Etienne Béréte	Bla	World Vision Superviseur	N/A
21	Armand Traoré	Bla	Centre de Conseil Communal - Conseiller	N/A
22	Tièba Sissoko	Bla	Régisseur	N/A
23	Bakary Keïta	Bla	Correspondant de presse	N/A
24	Oumarou Théra	Bla	1 <sup>er</sup> Adjoint au Maire	M.C.C.D.R
25	Ousmane N Tangara	Bla	Maire	M.C.C.D.R
26	Gaoussou Koïta	Bla	Secrétaire Général	N/A
27	Amadou Tangara	Bla	Mairie - 2 <sup>e</sup> Adjoint	M.C.C.D.R
28	Drissa Diabaté	Bla	Conseiller chef de village	N/A
29	Yacouba Samoura	Bla	Préfet (1 <sup>er</sup> Adjoint)	N/A
30	K Zoumana Coulibaly	Bla	Perception	N/A

**Région de Ségou – Atelier de Niono, du 9 au 13 septembre 2002**

N°	Name	Commune	Title	Elected Officials' Political Affiliation
1	Makan Camara	Niono	Radio Rurale CESIRI - Animateur	N/A
2	Modibo Sogolo	Molodo	Régisseur	N/A
3	Basile Guindo	Niono	ONG ANILOU	N/A
4	Assitan Konate	Niono	Régisseur Dépenses	N/A
5	Sekou Salo Sow	Molodo	Régisseur Recettes	N/A
6	Babou Doumbia	Molodo	Conseiller	BDIA
7	Boureima Diallo	Molodo	Conseiller	ADEMA
8	Boubacar Keita	Molodo	R.C. Agriculture	N/A
9	Boubacar Dembele	Niono	Conseiller du village	N/A
10	Oumar Kone	Molodo	Chef du village	N/A
11	L. Thiam	Molodo	Ass. des femmes	N/A
12	Fanta Dialy	Molodo	Ass. des femmes	N/A
13	Modibo Traore	Molodo	3eme Adjoint au Maire	BDIA
14	Ziecoutra Coulibaly	Molodo	2eme Adjoint au Maire	BDIA
15	Seydou Keita	Niono	Percepteur	N/A
16	Abdoulatif Barry	Niono	Conseiller	BDIA
17	Daouda Kondo	Molodo	APE	N/A
18	Gouro Sangho	Molodo	Opérateur RACON	N/A
19	Ibrahim Kone	Niono	S.G. APE	N/A
20	Mamadou Dia	Niono	A. T.	N/A
21	Fah G. Coulibaly	Niono	Maire	RPM
22	Adama Soumake	Niono	Régisseur Recettes	N/A
23	Ibrahima Macalou	Niono	S. Général	N/A
24	Mamadou Togo	Molodo	INAGEF Molodo	N/A
25	Moussa Coulibaly	Niono	CCC	N/A
26	Coulibaly Kouros	Niono	Coordinatrice Fem.	N/A

**Région de Ségou – Atelier de San, du 9 au 13 septembre 2002**

N°	Name	Commune	Title	Elected Officials' Political Affiliation
1	Yacouba Kamaté	Somo	Secrétaire association	N/A
2	Yaya Cissé	San	Régisseur	N/A
3	Baba Théra	Somo	Jeunesse	N/A
4	Ali Traoré	Somo	ADVS	N/A
5	Wari Jean marie Théra	Somo	Président APE	N/A
6	Mamou Traoré	Somo	Association des femmes	N/A
7	Diabaté Tita Bouaré	San	Coordination. Fem	N/A
8	Bossobé Traoré	Somo	Conseiller	*
9	Mohamed Camara	San	Chambre d'Agriculture	N/A
10	Yaya Kamaté	Somo	Adjoint maire	*
11	Amamatou Diallo	San	Animatrice FDS	N/A
12	Mahamadou Kanté	San	jeunesse	N/A
13	Abdoulaye Traoré	San	régisseur	N/A
14	Koliba Keïta	San	conseiller	*
15	Kalifa Traoré	Somo	conseiller	*
16	Siaka Traoré	Somo	ADVS	N/A
17	Yaya Traoré	Somo	UAPPAD	N/A
18	Issa Traoré	Somo	Chef de village	N/A
19	Kadiatou Traoré	Somo	Asso.fem	N/A
20	Gniansan Traoré	Somo	Maire	*
21	Oumou Kané	Somo	Secrétaire général	N/A
22	Abba Mahamane Touré	San	Radio santoro	N/A
23	Mamady Sokona	San	conseiller	*
24	Assétou Konaté	San	conseillère	*
25	Oumar Coulibaly	Somo	Régisseur recettes	N/A
26	Amadou Lamine Mare	San	Adjoint maire	*
27	Ousmane Traoré	San	Chef quartier	N/A
28	Mama Baman	San	Association des jeunes	N/A
29	Binké Djiré	San	APE	N/A

\*Remarque : Les élus communaux de San n'étaient pas disposés à annoncer leurs affiliations politiques au moment de l'atelier. Plus tard, nous avons été informés qu'il y avait à ce moment une controverse à San liée aux changements de partis par les élus. Il est un fait que certains responsables ont été élus sur des listes ADEMA et RPM.

## Région de Ségou – Atelier de Tominian, du 9 au 13 septembre 2002

N°	Nom du Participant	Commune	Titre	Affiliation Politique des Elus
1	Képérou Jonas KAMATE	Tominian	Correspondant Radio Parana	N/A
2	Niassian Diassana	Tominian	Président Chambre d'Agriculture	N/A
3	Mougnou Diassana	Tominian	Chef village	N/A
4	Sonou Sanou	Tominian	2è Adjoint	RPM
5	Florance Koné	Bénéna	Représentant	UDD
6	Awa Péhou Dembélé	Tominian	Bureau de Coordination	BDIA
7	Wéré Pierre Koné	Bénéna	Secrétaire Général	N/A
8	Ibaron Dembélé	Tominian	3è adjoint	PARISA
9	Kalifa Maxime Koné	Bénéna	3è Adjoint	PARISA
10	Bouaze Diarra	Bénéna	Régisseur	N/A
11	Zoumbaro Traoré	Tominian	1 <sup>er</sup> Adjoint	UDD
12	Jean Douba dit Jean Tiéno	Bénéna	Membre du comité Protestant	N/A
13	Jean Hère Koné	Bénéna	2è Adjoint	PARISA
14	Drissa Diassana	Tominian	Jeunesse	PARENA
15	Cheriff Cissé	Bénéna	Président jeunesse	N/A
16	Philippe Koné	Bénéna	Conseiller	UDD
17	Damy Charles Koné	Bénéna	Représentant Comité Catholique	N/A
18	Yaya Koné	Bénéna	Conseiller	UDD
19	Sory Diassana	Tominian	Conseiller	UDD
20	Bado Coulibaly	Tominian	Régisseur	N/A
21	Félix Konaté	Tominian	Superviseur alphabétisation /Education	N/A
22	Moulaye Dembélé	Tominian	Chef service	N/A
23	Tanité Théra	Tominian	Maire	PARENA
24	Ezékias Dembélé	Tominian	Secrétaire Général	N/A
25	Domi Sylvain Koné	Benena	Maire	UDD
26	Zoumana Konaté	Tominian	Agent	N/A

**Région de Mopti – Atelier de Djenné, du 23 au 27 septembre 2002**

<b>N°</b>	<b>Nom du Participant</b>	<b>Commune</b>	<b>Titre</b>	<b>Affiliation Politique des Elus</b>
1	Bah. Soumounou	Djenné	Radio Jamana	N/A
2	Hamadou L. Cisse	Djenné	Radio Jamana	N/A
3	Amadou I. Diallo	Djenné	APE	N/A
4	Bamoya S. Traore	Djenné	Maire Djenné	ADEMA
5	Bougaday Kayentou	Pondori	Conseiller	ADEMA
6	Kombay Konfhou	Pondori	2eme Adjoint	ADEMA
7	Bacary Tenentao	Pondori	Jeune	N/A
8	Mamadou Tombo	Pondori	Maire	ADEMA
9	Adama Sanogo	Pondori	Chef village	N/A
10	Sekoy Traore	Djenné	Chambre de C.	N/A
11	Sirafily Nientao	Djenné	Syndicat Transport	N/A
12	Ibrahima Diallo	Djenné	Préfet Adjoint	N/A
13	Badia Dembele	Djenné	Chef village	N/A
14	Hasseye Baba Maiga	Djenné	Conseiller	ADEMA
15	Lala Maiga	Djenné	Conseiller	ADEMA
16	Worokiya Kanta	Djenné	Conseiller	USRDA
17	Boucary Diakite	Pondori	Président APE	N/A
18	Ousmane Kontao	Djenné	Conseiller	ADEMA
19	Moussa O. Cisse	Djenné	Conseiller	ADEMA
20	Amadou Cisse	Djenné	Jeunesse	N/A
21	Mamadou Konate	Djenné	Sous Préfet	N/A
22	Kadia Kenkoumana	Pondori	Ass. Féminin	N/A

**Région de Mopti – Atelier de Mopti, du 23 au 27 septembre 2002**

N°	Nom du Participant	Commune	Titre	Affiliation Politique des Elus
1	Almoustapha Diarra	Sio	Conseiller	ADEMA
2	Moussa Coulibaly	Sio	Conseiller	ADEMA
3	Nata Kamian	Sio	Not indicated	N/A
4	Kassoum Kamian	Sio	APE – Président	N/A
5	Hamidou Diallo	Sio	Opération Pêche – Chef de Base	N/A
6	Ousmane Traore	Sio	ADPA	N/A
7	Fodi Coulibaly	Mopti	Animateur radio Koumani	N/A
8	Mamadou S. Kone	Sio	SEGAL	N/A
9	Tassire Sawadogo	Sio	SEGAL	N/A
10	Sekou Samassakou	Mopti	Gérant	N/A
11	Boureima Komnotougo	Sio	Formateur ONG	N/A
12	Abaramane Haidara	Mopti	ADC	N/A
13	Massama Coulibaly	Mopti	Animateur	N/A
14	Moussa A Ououguem	Mopti	Rep. Administration	N/A
15	Mama Kamian	Sio	Coordination	N/A
16	Hamadou dit Kola Kampo	Mopti	Conseiller	ADEMA
17	Moussa Samake	Mopti	Contrôleur	N/A
18	Moussa Allaye Cisse	Mopti	Conseiller	ADEMA
19	Bakayoko Aissata Siga Traore	Mopti	Régisseur	N/A
20	Beidi Magassa	Mopti	Conseiller	ADEMA
21	Ousmane Samassekou	Mopti	Régisseur	N/A
22	Issiaka Ouedraogo	Mopti	Régisseur	N/A
23	Mohamed Sangare	Mopti	Secrétaire Général	N/A
24	Moussa Niang	Mopti	Rep. Transporteurs	N/A
25	Fatoumata Bah	Mopti	Secrétaire CAFO	N/A
26	Bekaye Djenepo	Mopti	2eme Adjoint au Maire	MC-CDR
27	Boubacar Guitteye	Mopti	Conseiller	ADEMA

**Région de Mopti – Atelier de Bankass, du 23 au 27 septembre 2002**

N°	Nom du Participant	Commune	Titre	Affiliation Politique des Elus
1	Roug. Sanata	Bankass	Sous-préfet	N/A
2	Ousmane Traore	Bankass	Conseiller	ADEMA
3	Bourama Diallo	Kanibonzon	Régisseur	N/A
4	Salif Guindo	Kanibonzon	Conseiller	RPM
5	Kondio Guiguere	Kanibonzon	Conseiller	ADEMA
6	Thomas Tesseaugue	Kanibonzon	Pasteur	N/A
7	Bakary Diawara	Kanibonzon	Sous-préfet	N/A
8	Alpha Togo	Kanibonzon	Chef de Village	N/A
9	Ousmane Togo	Kanibonzon	Secrétaire Général	N/A
10	Kamogalou Traore	Bankass	Percepteur	N/A
11	Boureima Guindo	Bankass	Conseiller	ADEMA
12	Allaye Guindo	Bankass	Conseiller	PDP
13	Hamidou Sokanda	Bankass	CCC	N/A
14	Hamidou Guindo	Bankass	3eme Adjoint	PUDP
15	Mamadou Maiga	Kanibonzon	Ass. des Jeunes	N/A
16	ElHadji Boubacar Yoni	Bankass	APE	N/A
17	Haoua Guindo	Bankass	Rep. Femmes	N/A
18	Ere Paul Sodio	Bankass	Maire	ADEMA
19	Saidou Guindo	Bankass	Chef de Village	N/A
20	Yacouba Kassogue	Bankass	Conseiller	PDP
21	Seydou Guindo	Kanibonzon	Maire	ADEMA
22	Adama Dele Togo	Bankass	Radio Animateur	N/A
23	Aldjouma Togo	Kanibonzon	Président ASACO	N/A
24	Boureima Guindo	Kanibonzon	Commerçant	N/A
25	Gidian Guemako	Bankass	ASACO	N/A
26	Harouna Togo	Kanibonzon	APE	N/A
27	Allaye Guindo	Bankass	Jeunesse	N/A
28	Mamadou Guindo	Bankass	Sandiba	N/A
29	Boureima Togo	Kanibonzon	1 <sup>er</sup> Adjoint	ADEMA
30	Seydou Giundo	Bankass	Régisseur	N/A

**Région de Mopti – Atelier de Bandiagara, du 30 septembre au 4 octobre 2002**

N°	Nom du Participant	Commune	Titre	Affiliation Politique des Elus
1	Hibibou Moctar Tall	Bandiagara	Président - ASACO	N/A
2	Balla M Keïta	Bandiagara	Adjoint Percepteur	N/A
3	Ivette Dakouo	Bandiagara	Secret. Compt	N/A
4	Aly Soumaila Guindo	Bandiagara	Billetaire	N/A
5	Mamadou Sissoko	Bandiagara	Président - APE	N/A
6	Souleymane Tembely	Doucoumbo	Secrétaire Général	N/A
7	Nouhoum Maïga	Bandiagara	Secrétaire Général	N/A
8	Douldé Traoré	Bandiagara	Conseiller	N/A
9	Korka Lougué	Bandiagara	Resp. Suivi	N/A
10	Hassim Guindo	Doucoumbo	3è Adjoint	N/A
11	Malik Guindo	Doucoumbo	Conseiller village	N/A
12	Belco Sagara	Doucoumbo	Conseiller village	N/A
13	Hamadoun Kassogué	Doucoumbo	Conseiller com.	BDIA
14	Adama Guindo	Doucoumbo	Conseiller du village	N/A
15	Tidinai Karembé	Doucoumbo	2è adjoint	ADEMA
16	Amadou Karembé	Doucoumbo	Société Civile	N/A
17	Domo Ouologuem	Bandiagara	Commerçant	N/A
18	Ere Tembely	Doucoumbo	Educateur	N/A
19	Sani Tembely	Bandiagara	Membre - ADB	N/A
20	Daïfourou Djiguiba	Doucoumbo	Conseiller com.	ADEMA
21	Soumaila Yanogué	Doucoumbo	Président	N/A
22	Laya Karembé	Doucoumbo	Conseiller com.	ADEMA
23	Singadou Ouologuem	Bandiagara	Conseiller	Indépendant
24	Boureïma Guindo	Bandiagara	Régisseur	N/A
25	Esao Sagara	Bandiagara	Animateur	Indépendant
26	Sidi Guindo	Bandiagara	IVPCC	ADEMA
27	Hawa Ongoïba	Bandiagara	Gestionnaire	N/A
28	Abdoulaye Kassogué	Bandiagara	Secrét au developp.	N/A
29	Malick Guindo	Doucoumbo	Conseiller	BDIA FJ
30	Elie Arama	Bandiagara	Régisseur	N/A

**District de Bamako – Communes 1 et 3, du 30 septembre au 4 octobre 2002**

N°	Nom du Participant	Commune	Titre	Affiliation Politique des Elus
1	Karida Coulibaly	Commune 3	ONG Aphalog	N/A
2	Mme Diallo Mariam Traoré	Commune 3	Coordination Femme	N/A
3	Ousmane Camara	Commune 3	Coordination des jeunes	N/A
4	Djiré Mariame Diallo	Commune 3	Elu	ADEMA
5	Dembélé Ali	Commune 1	Régisseur d'avances	N/A
6	Oumou Mariko	Commune 1	Régisseur recettes	N/A
7	Lassine Diabaté	Commune 1	Commission finance	ADEMA
8	Koman Traoré	Commune 3	Régisseur de recettes	N/A
9	Mme Sy Hawa Traoré	Commune 3	Secrétaire générale	N/A
10	Abdérمانية Touré	N/A	RTI/AMM	N/A
11	Madiba Daou	Commune 3	Régisseur Dépenses	N/A
12	Ibrahima Siré Fadiga	Commune 3	Chef de quartier Oulofobougou	N/A
13	El Hadji Sekou Soumano	Commune 3	FENAPEM	N/A
14	Sékou Boucounta Koné	Commune 3	Chambre de métiers	N/A
15	Soumaïla Sy	Commune 3	Conseiller municipal	CDS
16	Mme Keïta Fatimata Sidibé	Commune 3	Contrôleur Perception	N/A
17	Abdoulaye Aimé Diarra	Commune 3	Conseiller municipal	CND
18	Gaoussou Sangaré	N/A	Chargé communication	N/A
19	Djiré Thèrese Samaké	N/A	DNCT MATCL	N/A
20	Mme Sissoko Kany Togo	Commune 1	ASAB	N/A
21	Seydou Guindo	Commune 1	APE	N/A



*Photo de l'atelier de formation à Bamako, 30 septembre 2002.*

## **Annexe B**

# **Copies de Certains Articles Parus Dans la Presse**

## **Annexe C**

### **Questionnaires de Pré- et Post-tests**

## ANNEXE C. Questionnaires de Pré- et Post-test

### Questionnaire de Pré-test

Site \_\_\_\_\_

Date \_\_\_\_\_

#	Questions	Vrai	Faux
1	Les Collectivités Territoriales jouissent de la personnalité morale et de l'autonomie financière.		
2	La gestion financière de la commune concerne uniquement les élus locaux : les populations ; la société civile et l'Etat n'ont aucun droit de regard.		
3	La transparence de la gestion municipale est une obligation légale.		
4	La loi autorise le Maire d'interdire au public d'assister aux séances du Conseil communal lorsque celui délibère sur la gestion financière de la commune		
5	Les citoyens n'ont aucun recours lorsque le Conseil communal ne respecte pas les règles de la transparence.		
6	La loi impose à chaque collectivité d'avoir un budget qui est un acte de prévision et d'autorisation de toutes les recettes et de toutes les dépenses pendant une année donnée.		
7	Pour assurer le succès de la planification stratégique, il est préférable de ne pas trop impliquer ni informer la population et les leaders de la société civile.		
8	Le Maire est l'ordonnateur du budget de la commune.		
9	Les mesures coercitives et de force doivent dans tous les cas précéder les autres techniques ou approches dans le recouvrement des impôts et taxes.		
10	Le Maire n'a aucune obligation légale de faire participer la population dans l'élaboration du budget.		
11	Le budget comprend deux sections : 1) fonctionnement et 2) investissement.		
12	La responsabilité de préparer le budget incombe au Maire qui se fait assister des services financiers de la Mairie ainsi que d'une Commission des finances s'il le désire.		
13	L'autorité de tutelle dispose de 30 jours suivant le dépôt du budget pour l'examiner. Passé ce délai, et en l'absence de réaction officielle, le budget devient exécutoire.		
14	Le Maire seul, pour faciliter les procédures et gagner du temps, peut passer les marchés de gré a gré avec les opérateurs quel que soit le montant.		
15	Le Conseil communal légalement peut adopter un budget dans lequel les dépenses sont supérieures aux recettes.		
16	Même si toutes les conditions de procédures et principes budgétaires sont correctes, l'autorité de tutelle a droit de refus d'approbation du budget s'il pense que les priorités de la commune ne sont pas bonnes.		
17	La transparence complique davantage les tâches du Maire car ça donne l'opportunité aux personnes mal intentionnées de le provoquer.		
18	Les procédures de passation des marchés ne s'appliquent pas dans le cas de financement par don ou legs.		
19	Le budget de la commune doit être présenté et adopté avant le 31 mars.		
20	L'inventaire des biens de la commune n'est obligatoire qu'à la fin du mandat du Maire et l'inventaire est soumis exclusivement au secrétaire général.		

### Questionnaire de Post-test

Site \_\_\_\_\_

Date \_\_\_\_\_

#	Questions	Vrai	Faux
1	Les Collectivités Territoriales jouissent de la personnalité morale et de l'autonomie financière.		
2	La gestion financière de la commune concerne uniquement les élus locaux : les populations ; la société civile et l'Etat n'ont aucun droit de regard.		
3	La transparence de la gestion municipale est une obligation légale.		
4	La loi autorise le Maire d'interdire au publique d'assister aux séances du Conseil communal lorsque celui délibère sur la gestion financière de la commune		
5	Les citoyens n'ont aucun recours lorsque le Conseil communal ne respecte pas les règles de la transparence.		
6	La loi impose à chaque collectivité d'avoir un budget qui est un acte de prévision et d'autorisation de toutes les recettes et de toutes les dépenses pendant une année donnée.		
7	Pour assurer le succès de la planification stratégique, il est préférable de ne pas trop impliquer ni informer la population et les leaders de la société civile.		
8	Le Maire est l'ordonnateur du budget de la commune.		
9	Les mesures coercitives et de force doivent dans tous les cas précéder les autres techniques ou approches dans le recouvrement des impôts et taxes.		
10	Le Maire n'a aucune obligation légale de faire participer la population dans l'élaboration du budget.		
11	Le budget comprend deux sections : 1) fonctionnement et 2) investissement.		
12	La responsabilité de préparer le budget incombe au Maire qui se fait assister des services financiers de la Mairie ainsi que d'une Commission des finances s'il le désire.		
13	L'autorité de tutelle dispose de 30 jours suivant le dépôt du budget pour l'examiner. Passé ce délai, et en l'absence de réaction officielle, le budget devient exécutoire.		
14	Le Maire seul, pour faciliter les procédures et gagner du temps, peut passer les marchés de gré à gré avec les opérateurs quel que soit le montant.		
15	Le Conseil communal légalement peut adopter un budget dans lequel les dépenses sont supérieures aux recettes.		
16	Même si toutes les conditions de procédures et principes budgétaires sont correctes, l'autorité de tutelle a droit de refus d'approbation du budget s'il pense que les priorités de la commune ne sont pas bonnes.		
17	La transparence complique davantage les tâches du Maire car ça donne l'opportunité aux personnes mal intentionnées de le provoquer.		
18	Les procédures de passation des marchés ne s'appliquent pas dans le cas de financement par don ou legs.		
19	Le budget de la commune doit être présenté et adopté avant le 31 mars.		
20	L'inventaire des biens de la commune n'est obligatoire qu'à la fin du mandat du Maire et l'inventaire est soumis exclusivement au secrétaire général.		

## **Annexe D**

# **Résultats des Questionnaires de Pré- et Post-tests**

**ANNEXE D : Résultats du Questionnaire – Pré-test**

#	Questions à Réponses Vraies ou Fausses	Bamako I	Kati	koulikani	Dioïla	Koulikoro	Bougouni	Kolondiéba	Koutiala	Sikasso	Kadiolo	Ségou	Bla	Niono	San	Tominian	Djenné	Mopti	Bankass	Bandiagara	Bamako II	TOTAL	TOTAL %
1	Les Communes sont des entités légales dotées de l'autonomie financière. (V)	--	--	--	--	--	22/ 23	24/ 26	25/ 26	26/ 26	29/ 31	20/ 20	29/ 30	24/ 25	23/ 27	23/ 24	18/ 21	26/ 28	25/ 27	28/ 30	15/ 16	356 / 380	<b>93.7</b>
2	La gestion financière communale ne concerne que les responsables élus: le public, la société civile et l'Etat n'y ont aucun droit de regard. (F)	--	--	--	--	--	18/ 23	25/ 26	21/ 26	23/ 26	25/ 31	18/ 20	27/ 30	22/ 25	22/ 27	20/ 24	15/ 21	25/ 28	7/ 27	8/ 30	15/ 16	304 / 380	<b>80.0</b>
3	La transparence dans la gestion des affaires communales est exigée par la loi. (V)	--	--	--	--	--	22/ 23	25/ 26	25/ 26	25/ 26	28/ 31	20/ 20	29/ 30	23/ 25	23/ 27	22/ 24	16/ 21	28/ 28	14/ 27	27/ 30	15/ 16	355 / 380	<b>93.4</b>
4	La loi autorise le maire à interdire la participation des citoyens aux réunions du Conseil Municipal discutant des questions de gestion financière communale. (F)	--	--	--	--	--	19/ 23	22/ 26	24/ 26	21/ 26	27/ 31	20/ 20	26/ 30	21/ 25	13/ 27	14/ 24	11/ 21	24/ 28	12/ 27	23/ 30	13/ 16	296 / 380	<b>77.9</b>
5	Les citoyens n'ont aucun recours légal lorsque le Conseil Municipal ne respecte pas les règles de transparence. (F)	--	--	--	--	--	14/ 23	24/ 26	24/ 26	19/ 26	24/ 31	18/ 20	23/ 30	17/ 25	19/ 27	16/ 24	13/ 21	25/ 28	6/ 27	21/ 30	13/ 16	293 / 380	<b>77.1</b>
6	La loi oblige chaque commune à avoir un budget. Ce budget est un instrument qui donne les détails relatifs à toutes les dépenses et recettes autorisées. (V)	--	--	--	--	--	22/ 23	26/ 26	24/ 26	24/ 26	29/ 31	19/ 20	29/ 30	24/ 25	23/ 27	24/ 24	19/ 21	27/ 28	8/ 27	20/ 30	15/ 16	351 / 380	<b>92.4</b>

**Formation des Elus Communaux et des Leaders de la Société Civile à la Gestion Financière et la Transparence – Rapport Final**

#	Questions à Réponses Vraies ou Fausses	Bamako I	Kati	koulikani	Diofila	Koulikoro	Bougouni	Kolondiéba	Koutiala	Sikasso	Kadiolo	Ségou	Bla	Niono	San	Tominián	Djenné	Mopti	Bankass	Bandiagara	Bamako II	TOTAL	TOTAL %
7	Pour assurer la réussite de la planification stratégique, il est préférable de ne pas expressément impliquer les leaders de la société civile ou le public en général. (F)	--	--	--	--	--	22/ 23	25/ 26	25/ 26	21/ 26	4/ 31	19/ 20	23/ 30	22/ 25	19/ 27	17/ 24	14/ 21	24/ 28	26/ 27	24/ 30	13/ 16	298 / 380	<b>78.4</b>
8	Le maire est le responsable du budget communal. (V)	--	--	--	--	--	22/ 23	22/ 26	24/ 26	21/ 26	24/ 31	19/ 20	29/ 30	24/ 25	22/ 27	20/ 24	18/ 21	24/ 28	26/ 27	24/ 30	16/ 16	335 / 380	<b>88.2</b>
<b>9<sup>2</sup></b>	On doit recourir en premier lieu aux mesures coercitives pour la collecte des taxes et autres frais. (F)	13/ 27	15/ 29	17/ 27	14/ 23	8/ 19	15/ 23	15/ 26	12/ 26	11/ 26	16/ 31	16/ 20	12/ 30	9/ 25	7/ 27	5/ 24	9/ 21	19/ 28	13/ 27	13/ 30	9/ 16	248 / 505	<b>49.1</b>
<b>10</b>	Un maire n'a aucune responsabilité légale d'impliquer le public dans l'élaboration du budget. (F)	16/ 27	20/ 29	17/ 27	13/ 23	13/ 19	13/ 23	19/ 26	16/ 26	17/ 26	10/ 31	16/ 20	19/ 30	18/ 25	13/ 27	16/ 24	11/ 21	22/ 28	20/ 27	23/ 30	5/ 16	317 / 505	<b>62.8</b>
11	Un budget a deux principales composantes: 1) le fonctionnement et 2) les investissements. (V)	--	--	--	--	--	23/ 23	25/ 26	22/ 26	23/ 26	28/ 31	18/ 20	26/ 30	23/ 25	22/ 27	22/ 24	18/ 21	26/ 28	26/ 27	24/ 30	16/ 16	342 / 380	<b>90.0</b>
12	La responsabilité de l'élaboration du budget appartient au maire qui est assisté par les services financiers de la commune et une commission chargée des finances, s'il/elle le veut. (V)	--	--	--	--	--	21/ 23	20/ 26	21/ 26	25/ 26	28/ 31	16/ 20	27/ 30	24/ 25	19/ 27	21/ 24	19/ 21	24/ 28	24/ 27	24/ 30	14/ 16	327 / 380	<b>86.1</b>

<sup>2</sup> Les numéros de questions en gras (c'est-à-dire, 9, 10, 14, 17 et 19) ont été posées sur tous les sites. Les autres questions n'ont pas été posées au premier atelier tenu à Bamako ni à celui de Koulikoro.

**Formation des Elus Communaux et des Leaders de la Société Civile à la Gestion Financière et la Transparence – Rapport Final**

#	Questions à Réponses Vraies ou Fausses	Bamako I	Kati	koulikani	Diofila	Koulikoro	Bougouni	Kolondiéba	Koutiala	Sikasso	Kadiolo	Ségou	Bla	Niono	San	Tominián	Djenné	Mopti	Bankass	Bandiagara	Bamako II	TOTAL	TOTAL %
13	L'autorité gouvernementale de tutelle dispose d'un délai de 30 jours pour examiner le budget. Passé ce délai, et en l'absence de tout commentaire officiel, le budget devient exécutoire. (V)	--	--	--	--	--	21/23	23/26	22/26	22/26	26/31	17/20	25/30	23/25	21/27	21/24	14/21	25/28	26/27	25/30	15/16	326 / 380	<b>85.8</b>
14	Seul le maire a le droit de sélectionner les fournisseurs commerciaux, quel que soit le montant du marché, afin d'accélérer le processus et éviter les retards. (F)	21/27	26/29	19/27	20/23	13/19	18/23	19/26	23/26	22/26	26/31	19/20	26/30	22/25	16/27	16/24	18/21	26/28	24/27	24/30	12/16	410 / 505	<b>81.2</b>
15	Le Conseil a légalement le droit de voter un budget dont les dépenses sont supérieures aux recettes. (F)	--	--	--	--	--	10/23	19/26	23/26	19/26	23/31	15/20	26/30	18/25	9/27	15/24	15/21	26/28	25/27	21/30	11/16	275 / 380	<b>72.4</b>
16	Même si toutes les conditions procédurales et les principes budgétaires sont en règle, l'autorité gouvernementale de tutelle a le droit de rejeter un budget s'il/elle estime que les priorités de l'administration communale ne sont pas correctes. (F)	--	--	--	--	--	5/23	14/26	8/26	14/26	11/31	13/20	12/30	12/25	9/27	8/24	4/21	26/28	7/27	0/30	3/16	146 / 380	<b>38.4</b>
17	La transparence complique le travail du maire puisqu'elle permet à des personnes mal-intentionnées de le provoquer. (F)	19/27	24/29	16/27	20/23	14/19	13/23	20/26	18/26	20/26	20/31	11/20	19/30	11/25	17/27	9/24	11/21	11/28	14/27	22/30	11/16	320 / 505	<b>63.4</b>
18	Les procédures de passation de marché ne s'appliquent pas aux financements issus de dons et legs. (F)	--	--	--	--	--	11/23	16/26	15/26	13/26	22/31	15/20	14/30	8/25	13/27	13/24	11/21	15/28	12/27	18/30	5/16	201 / 380	<b>52.9</b>

**Formation des Elus Communaux et des Leaders de la Société Civile à la Gestion Financière et la Transparence – Rapport Final**

#	Questions à Réponses Vraies ou Fausses	Bamako I	Kati	koulikani	Diofila	Koulikoro	Bougouni	Kolondiéba	Koutiala	Sikasso	Kadiolo	Ségou	Bla	Niono	San	Tomninan	Djenné	Mopti	Bankass	Bandiagara	Bamako II	TOTAL	TOTAL %
19	Le budget Communal doit être préparé et adopté avant la fin du mois de mars. (F)	19/27	20/29	16/27	19/23	15/19	1/23	9/26	4/26	7/26	0/31	11/20	6/30	3/25	7/27	8/24	6/21	10/28	6/27	10/30	3/16	180 / 505	35.7
20	L'inventaire des biens de la commune n'est exigé qu'à la fin du mandat du maire et cet inventaire n'est soumis qu'au secrétaire général. (F)	--	--	--	--	--	7/23	12/26	10/26	10/26	25/31	10/20	17/30	10/25	10/27	5/24	12/21	17/28	8/27	20/30	8/16	181 / 380	47.6
	<b>TOTAL</b>	88/135	105/145	85/135	86/115	63/95	319/460	404/520	386/520	383/520	425/620	330/400	444/600	358/500	327/540	315/480	272/420	450/560	395/540	399/600	227/320	5861 / 8225	71.3 %
		65.2	72.4	63.0	74.8	66.3	69.3	77.7	74.2	73.7	68.5	82.5	74.0	71.6	60.5	65.6	64.8	80.4	73.1	66.5	70.9		

**Résultats du Questionnaire – Post-test**

#	Questions à Réponses Vraies ou FausSES	Bamako I	Kati	koulikani	Dioïla	Koul;ikoro	Bougouni	Kolondiéba	Koutiala	Sikasso	Kadiolo	Ségou	Bla	Niono	San	Tominian	Djenné	Mopti	Bankass	Bandiagara	Bamako II	TOTAL	TOTAL %
1	Les Communes sont des entités légales dotées de l'autonomie financière. (V)	--	--	--	--	--	23/ 24	24/ 24	25/ 26	27/ 27	31/ 31	19/ 19	28/ 28	24/ 26	26/ 27	23/ 24	23/ 23	27/ 28	29/ 29	27/ 30	20/ 20	376/ 386	<b>97.4</b>
2	La gestion financière communale ne concerne que les responsables élus: le public, la société civile et l'Etat n'y ont aucun droit de regard. (F)	--	--	--	--	--	21/ 24	24/ 24	25/ 26	25/ 27	30/ 31	19/ 19	28/ 28	22/ 26	25/ 27	21/ 24	21/ 23	28/ 28	19/ 29	26/ 30	20/ 20	354/ 386	<b>91.7</b>
3	La transparence dans la gestion des affaires communales est exigée par la loi. (V)	--	--	--	--	--	24/ 24	24/ 24	26/ 26	27/ 27	29/ 31	19/ 19	28/ 28	26/ 26	26/ 27	21/ 24	22/ 23	26/ 28	28/ 29	27/ 30	20/ 20	373/ 386	<b>96.6</b>
4	La loi autorise le maire à interdire la participation des citoyens aux réunions du Conseil Municipal discutant des questions de gestion financière communale. (F)	--	--	--	--	--	16/ 24	24/ 24	24/ 26	26/ 27	29/ 31	19/ 19	28/ 28	25/ 26	23/ 27	23/ 24	23/ 23	24/ 28	22/ 29	24/ 30	19/ 20	349/ 386	<b>90.4</b>
5	Les citoyens n'ont aucun recours légal lorsque le Conseil Municipal ne respecte pas les règles de transparence. (F)	--	--	--	--	--	20/ 24	22/ 24	24/ 26	27/ 27	29/ 31	19/ 19	24/ 28	18/ 26	22/ 27	17/ 24	15/ 23	26/ 28	23/ 29	25/ 30	18/ 20	329/ 386	<b>85.2</b>
6	La loi oblige chaque commune à avoir un budget. Ce budget est un instrument qui donne les détails relatifs à toutes les dépenses et recettes autorisées. (V)	--	--	--	--	--	21/ 24	24/ 24	26/ 26	26/ 27	30/ 31	19/ 19	27/ 28	26/ 26	26/ 27	23/ 24	23/ 23	28/ 28	26/ 29	26/ 30	18/ 20	369/ 386	<b>95.6</b>

**Formation des Elus Communaux et des Leaders de la Société Civile à la Gestion Financière et la Transparence – Rapport Final**

#	Questions à Réponses Vraies ou Fausse	Bamako I	Kati	koulikani	Dioïla	Koulikoro	Bougouni	Kolondiéba	Koutiala	Sikasso	Kadiolo	Ségou	Bla	Niono	San	Tomninan	Djenné	Mopti	Bankass	Bandiagara	Bamako II	TOTAL	TOTAL %
7	Pour assurer la réussite de la planification stratégique, il est préférable de ne pas expressément impliquer les leaders de la société civile ou le public en général. (F)	--	--	--	--	--	21/24	22/24	26/26	26/27	27/31	19/19	28/28	22/26	22/27	20/24	22/23	27/28	27/29	23/30	19/20	351/386	<b>90.9</b>
8	Le maire est le responsable du budget communal. (V)	--	--	--	--	--	24/24	24/24	25/26	27/27	28/31	19/19	28/28	26/26	26/27	23/24	22/23	27/28	28/29	24/30	20/20	371/386	<b>96.1</b>
<b>9<sup>3</sup></b>	On doit recourir en premier lieu aux mesures coercitives pour la collecte des taxes et autres frais. (F)	19/25	20/30	24/26	16/22	12/28	13/24	19/24	14/26	20/27	25/31	17/19	24/29	15/26	18/27	9/24	19/23	20/28	13/29	22/30	15/20	354/517	<b>68.5</b>
<b>10</b>	Un maire n'a aucune responsabilité légale d'impliquer le public dans l'élaboration du budget. (F)	--	--	--	--	--	16/24	24/24	24/26	26/27	29/31	19/19	28/28	25/26	23/27	23/24	23/23	24/28	22/29	24/30	19/20	349/386	<b>90.4</b>
11	Un budget a deux principales composantes: 1) le fonctionnement et 2) les investissements. (V)	--	--	--	--	--	20/24	22/24	24/26	27/27	29/31	19/19	24/28	18/26	22/27	17/24	15/23	26/28	23/29	25/30	18/20	329/386	<b>85.2</b>
12	La responsabilité de l'élaboration du budget appartient au maire qui est assisté par les services financiers de la commune et une commission chargée des finances, s'il/elle le veut. (V)	--	--	--	--	--	21/24	24/24	26/26	26/27	30/31	19/19	27/28	26/26	26/27	23/24	23/23	28/28	26/29	26/30	18/20	369/386	<b>95.6</b>

<sup>3</sup> Les numéros de questions en gras (c'est-à-dire, 9, 10, 14, 17 et 19) ont été posées sur tous les sites. Les autres questions n'ont pas été posées au premier atelier tenu à Bamako ni à celui de Koulikoro.

**Formation des Elus Communaux et des Leaders de la Société Civile à la Gestion Financière et la Transparence – Rapport Final**

#	Questions à Réponses Vraies ou Fausse	Bamako I	Kati	koulikani	Dioïla	Koulikoro	Bougouni	Kolondiéba	Koutiala	Sikasso	Kadiolo	Ségou	Bla	Niono	San	Tominian	Djenné	Mopti	Bankass	Bandiagara	Bamako II	TOTAL	TOTAL %
13	L'autorité gouvernementale de tutelle dispose d'un délai de 30 jours pour examiner le budget. Passé ce délai, et en l'absence de tout commentaire officiel, le budget devient exécutoire. (V)	--	--	--	--	--	21/ 24	22/ 24	26/ 26	26/ 27	27/ 31	19/ 19	28/ 28	22/ 26	22/ 27	20/ 24	22/ 23	27/ 28	27/ 29	23/ 30	19/ 20	351/ 386	<b>90.9</b>
14	Seul le maire a le droit de sélectionner les fournisseurs commerciaux, quel que soit le montant du marché, afin d'accélérer le processus et éviter les retards. (F)	--	--	--	--	--	24/ 24	24/ 24	25/ 26	27/ 27	28/ 31	19/ 19	28/ 28	26/ 26	26/ 27	23/ 24	22/ 23	27/ 28	28/ 29	24/ 30	20/ 20	371/ 386	<b>96.1</b>
15	Le Conseil a légalement le droit de voter un budget dont les dépenses sont supérieures aux recettes. (F)	19/ 25	20/ 30	24/ 26	16/ 22	12/ 28	13/ 24	19/ 24	14/ 26	20/ 27	25/ 31	17/ 19	24/ 29	15/ 26	18/ 27	9/ 24	19/ 23	20/ 28	13/ 29	22/ 30	15/ 20	354/ 517	<b>68.5</b>
16	Même si toutes les conditions procédurales et les principes budgétaires sont en règle, l'autorité gouvernementale de tutelle a le droit de rejeter un budget s'il/elle estime que les priorités de l'administration communale ne sont pas correctes. (F)	--	--	--	--	--	9/ 24	15/ 24	11/ 26	24/ 27	9/ 31	15/ 19	24/ 28	16/ 26	17/ 27	12/ 24	11/ 23	11/ 28	10/ 29	12/ 30	10/ 20	206/ 386	<b>53.4</b>
17	La transparence complique le travail du maire puisqu'elle permet à des personnes mal-intentionnées de le provoquer. (F)	25/ 25	28/ 30	22/ 26	19/ 22	25/ 28	14/ 24	24/ 24	20/ 26	26/ 27	25/ 31	15/ 19	27/ 28	19/ 26	19/ 27	14/ 24	17/ 23	19/ 28	16/ 29	28/ 30	13/ 20	415/ 517	<b>80.3</b>

**Formation des Elus Communaux et des Leaders de la Société Civile à la Gestion Financière et la Transparence – Rapport Final**

#	Questions à Réponses Vraies ou Fausses	Bamako I	Kati	koulikani	Dioïla	Koulikoro	Bougouni	Kolondiéba	Koutiala	Sikasso	Kadiolo	Ségou	Bla	Niono	San	Tominian	Djenné	Mopti	Bankass	Bandiagara	Bamako II	TOTAL	TOTAL %
18	Les procédures de passation de marché ne s'appliquent pas aux financements issus de dons et legs. (F)	--	--	--	--	--	18/24	20/24	24/26	23/27	24/31	19/19	23/28	24/26	24/27	16/24	19/23	26/28	22/29	20/30	12/20	314/386	<b>81.3</b>
19	Le budget Communal doit être préparé et adopté avant la fin du mois de mars. (F)	18/25	27/30	19/26	19/22	23/28	1/24	11/24	11/26	20/27	2/31	13/19	16/28	4/26	7/27	10/24	12/23	5/28	8/29	20/30	10/20	256/517	<b>49.5</b>
20	L'inventaire des biens de la commune n'est exigé qu'à la fin du mandat du maire et cet inventaire n'est soumis qu'au secrétaire général. (F)	--	--	--	--	--	10/24	7/24	13/26	27/27	25/31	16/19	27/28	13/26	9/27	9/24	15/23	23/28	10/29	25/30	11/20	240/386	<b>62.2</b>
	<b>TOTAL</b>	99/125	130/150	112/130	96/110	111/140	363/480	420/480	429/520	509/540	512/620	353/380	525/560	428/520	431/540	364/480	389/460	470/560	444/580	492/600	327/400	7022/8375	<b>83.6</b>
		<b>79.2</b>	<b>86.7</b>	<b>86.2</b>	<b>87.3</b>	<b>79.3</b>	<b>75.6</b>	<b>87.5</b>	<b>82.5</b>	<b>94.3</b>	<b>82.6</b>	<b>92.9</b>	<b>93.8</b>	<b>82.3</b>	<b>79.8</b>	<b>75.8</b>	<b>84.6</b>	<b>83.9</b>	<b>76.6</b>	<b>82.0</b>	<b>81.7</b>	<b>83.8</b>	

## **Annexe E**

# **Récapitulatif des Données de l'Évaluation**

**ANNEXE E. Evaluation – Récapitulatif des Données**

Critères	Appréciations	Bamako I	Kati	Koulikani	Dioïola	Koulikoro	Bougouni	Kolondieba	koutiala	Sikasso	Kadiolo	Segou	Bla	Niono	San	Tominian	Djenne	Mopti	Bankass	Bandiagara	Bamako II	TOTAL	TOTAL %	
1. Qualité de la formation en général	Mauvais	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.0
	Acceptable	2	0	0	0	3	3	0	0	0	0	0	1	0	2	0	0	1	1	4	1	18	3.9	
	Bon	13	10	8	3	11	2	8	0	10	0	2	9	11	9	6	3	10	10	15	9	149	32.2	
	Très Bon	14	12	12	20	6	16	12	0	9	0	11	12	11	8	11	8	14	11	6	4	197	42.5	
	Excellent	1	8	7	3	6	4	5	0	8	0	5	6	4	8	5	12	3	5	5	4	99	21.4	
2. Qualité des formateurs	Mauvais	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.0
	Acceptable	3	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	2	8	1.8	
	Bon	14	16	12	5	9	6	3	0	4	0	3	5	8	3	0	3	3	6	5	7	112	24.7	
	Très Bon	8	5	7	17	10	14	18	0	13	0	13	11	14	9	11	9	14	19	13	4	209	46.1	
	Excellent	5	9	8	1	6	5	4	0	10	0	2	10	4	11	11	11	9	1	12	5	124	27.4	
3. Qualité des outils de formation	Mauvais	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.0
	Acceptable	3	9	2	2	4	4	3	0	5	0	0	2	2	0	0	1	2	2	3	3	47	10.3	
	Bon	10	15	5	12	11	9	12	0	12	0	4	14	11	14	8	11	12	14	13	7	194	42.6	
	Très Bon	12	3	15	8	7	9	8	0	6	0	9	9	9	8	13	7	8	7	11	6	155	34.1	
	Excellent	4	3	5	3	5	2	2	0	2	0	5	2	4	5	1	4	5	2	3	2	59	13.0	
4 Organisation des ateliers	Mauvais	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0.2
	Acceptable	5	4	4	1	10	6	3	0	3	0	3	4	8	7	5	0	8	3	15	2	91	20.0	
	Bon	13	20	12	15	9	10	16	0	12	0	13	14	7	12	8	8	14	15	5	8	211	46.4	
	Très Bon	11	4	8	7	3	6	5	0	7	0	1	6	11	6	8	11	3	6	7	6	116	25.5	
	Excellent	1	2	3	3	1	1	1	0	5	0	1	2	0	2	1	3	2	3	3	2	36	7.9	
5. Pertinence des thèmes	Mauvais	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.0
	Acceptable	2	1	0	0	0	1	3	0	0	0	0	1	2	3	0	0	1	2	3	2	21	4.6	
	Bon	5	13	5	8	7	6	8	0	5	0	6	8	10	12	7	5	12	8	11	5	141	30.9	
	Très Bon	18	8	13	12	8	11	10	0	11	0	2	10	12	11	10	10	9	9	7	5	176	38.5	
	Excellent	5	8	9	6	10	5	4	0	11	0	10	8	3	1	5	7	5	7	9	6	119	26.0	
6. Jeux de rôles	Mauvais	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.0
	Acceptable	6	11	5	0	6	2	0	0	3	0	1	3	3	3	0	3	3	4	4	4	61	13.3	
	Bon	14	11	12	10	10	13	16	0	15	0	9	16	10	13	8	9	12	17	10	8	213	46.6	
	Très Bon	10	3	9	14	5	10	5	0	5	0	6	6	12	9	12	5	8	4	11	6	140	30.6	
	Excellent	0	5	1	4	4	0	4	0	2	0	1	2	1	1	2	5	4	2	5	0	43	9.4	

Formation des Elus Communaux et des Leaders de la Société Civile à la Gestion Financière et la Transparence – Rapport Final

Critères	Appréciations																						
		Bamako I	Kati	Koulikani	Dioiola	Koulikoro	Bougouni	Kolondieba	koutiala	Sikasso	Kadiolo	Segou	Bla	Niono	San	Tominian	Djenne	Mopti	Bankass	Bandiagara	Bamako II	TOTAL	TOTAL %
7. Etudes de cas	Mauvais	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0.4
	Acceptable	5	4	0	0	4	2	1	0	2	0	0	3	0	2.5	2	1	1	1	4	1	33.5	7.4
	Bon	14	12	12	13	11	11	10	0	10	0	9	12	8	11.5	6	8	14	15	10	11	197.5	43.9
	Très Bon	7	8	10	12	6	5	13	0	10	0	6	8	14	11	10	7	10	9	11	6	163	36.2
	Excellent	2	5	5	1	3	5	1	0	1	0	2	3	4	2	4	6	3	2	5	0	54	12.0
8. Bandes dessinées	Mauvais	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0.6
	Acceptable	7	0	0	0	0	6	4	0	3	0	6	5	4	5	2	4	10	7	14	2	79	23.8
	Bon	10	0	0	0	0	9	12	0	13	0	6	8	9	14	8	7	11	16	9	6	138	41.6
	Très Bon	6	0	0	0	0	6	4	0	3	0	5	8	11	6	6	7	5	4	3	4	78	23.5
	Excellent	2	0	0	0	0	2	3	0	4	0	1	4	1	2	5	5	1	0	4	1	35	10.5
9. Fiches de Synthèse	Mauvais	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.0
	Acceptable	2	2	0	3	2	3	2	0	3	0	0	2	5	8.5	0	2	1	1	3	2	41.5	9.3
	Bon	19	18	17	14	14	10	11	0	6	0	0	9	12	14.5	5	7	18	16	13	6	209.5	46.9
	Très Bon	7	4	6	5	4	7	8	0	8	0	11	10	8	3	11	7	5	8	8	9	129	28.9
	Excellent	2	5	4	2	3	4	3	0	8	0	7	5	1	1	6	6	3	2	4	1	67	15.0
TOTAUX	Mauvais	1	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	5	0.1
	Acceptable	35	31	11	6	30	27	16	0	19	0	10	22	24	35	9	11	28	22	54	19	409	10.3
	Bon	112	115	83	80	82	76	96	0	87	0	52	95	86	91	56	61	106	117	94	71	1560	39.4
	Très Bon	93	47	80	95	46	84	83	0	72	0	64	80	102	71	91	71	76	77	73	50	1355	34.2
	Excellent	22	45	44	23	38	28	27	0	51	0	34	42	22	33	40	59	35	23	47	21	634	16.0

**Annexe F**  
**Bandes Dessinées**

## **Annexe G**

# **Echantillon du Certificat de Participation à la Formation**

## **Annexe H**

# **Copies des Matériels de Formation**

Annexe n'est pas inclus avec ce rapport.

# **Annexe I**

## **Guide du Formateur**

Annexe n'est pas inclus avec ce rapport.